

La Suisse et les géants du négoce agricole

Public Eye

Interview de Tomaso Ferrando, spécialiste du droit à l'alimentation p. 12

Essais cliniques délocalisés : au mépris des règles éthiques p. 18

Nos révélations sur les pesticides défrayent la chronique au Brésil p. 27



Alice Kohli

Grâce à vous !

Les analyses et les reportages publiés dans ce magazine, ainsi que le travail de recherche et d'enquête sur lequel ils sont basés, ne seraient pas possibles sans le soutien de nos membres et donateurs.

Si vous êtes déjà membre, nous vous en sommes très reconnaissants. Vous pouvez également nous soutenir en offrant une cotisation à vos connaissances.

Si vous n'êtes pas encore membre, nous vous invitons à adhérer à Public Eye ou, pour en savoir plus sur notre travail, à commander gratuitement un abonnement à l'essai sur www.publiceye.ch/membres

Cotisation-abonnement
75 fr. par an / Membre-soutien 240 fr.

Public Eye

Une exploitation à grande échelle

La plupart des grands négociants internationaux en matières premières agricoles ont une succursale en Suisse. Les raisons en sont simples : une fiscalité favorable, de bonnes infrastructures, de nombreuses banques – et peu d'intérêt pour ce que les entreprises font à l'étranger.

Nombre des géants de l'agro-industrie qui opèrent depuis la Suisse détiennent des terres, transforment eux-mêmes leurs matières premières, et disposent de terminaux portuaires et de leur propre flotte maritime. Ils contrôlent ainsi la quasi-totalité de la chaîne de valeur, ce qui leur confère un énorme pouvoir. Les petites exploitations et le personnel agricole dans les pays producteurs ont très peu de poids face à de tels colosses. Or, comme vous pourrez le lire en une de cette édition, les violations de droits humains sont monnaie courante dans l'exploitation des matières premières agricoles destinées au marché mondial.

La Suisse profite de ses négociants agricoles, comme elle profite de l'industrie pharmaceutique. Novartis et Roche enregistrent des bénéfices indécents en vendant des médicaments anticancéreux à des prix exorbitants. Et avant de les commercialiser, les pharmas les testent dans des pays à faible ou moyen revenu afin de faire des économies. Une fois les traitements mis sur le marché, elles ne jugent pas nécessaire d'adapter leurs prix aux conditions économiques du pays concerné. Or, si elles respectaient les règles éthiques internationales, elles devraient s'assurer que les médicaments testés dans ces pays y soient accessibles par la suite.

Les banques suisses sont quant à elles tenues par la loi de prendre des mesures pour prévenir toute tentative de corruption et de blanchiment d'argent avant d'octroyer un prêt. Alors comment est-il possible que des prêts d'une filiale de Credit Suisse, totalisant plus de deux milliards de dollars, aient pu être détournés au Mozambique ? Cette affaire a entraîné une explosion de la dette publique du pays, qui figure parmi les plus pauvres au monde. Comme le Ministère public de la Confédération n'a pas jugé nécessaire d'ouvrir une procédure, Public Eye a déposé une dénonciation pénale contre Credit Suisse.

Que ce soit dans le négoce agricole, la pharma ou la finance, ce numéro souligne une fois de plus à quel point il est essentiel d'instaurer des règles contraignantes pour obliger les sociétés suisses à respecter les droits humains et l'environnement, partout dans le monde.

Alice Kohli

La Suisse, plaque tournante du négoce agricole

Comme le révèlent les dernières recherches de Public Eye, la Suisse joue un rôle de premier plan dans le négoce des matières premières agricoles – un secteur dominé par un nombre toujours plus restreint de multinationales au pouvoir démesuré. ▶ p. 4

Entretien avec le D^r Tomaso Ferrando ▶ p. 12

Dénonciation pénale contre Credit Suisse

Une filiale de Credit Suisse est impliquée dans un vaste scandale de prêts détournés au Mozambique. Le siège zurichois de la banque était-il au courant ? Public Eye a interpellé le Ministère public de la Confédération. ▶ p. 16

Accès aux médicaments

Essais cliniques délocalisés : nos recherches dans cinq pays montrent que l'accès aux traitements testés reste limité. ▶ p. 18

La campagne pour des médicaments abordables a fait l'objet d'un vif débat, mais les autorités suisses restent apathiques. ▶ p. 22

Pesticides extrêmement dangereux

Les révélations de notre enquête sur la présence de pesticides dans l'eau potable se sont répandues comme une traînée de poudre au Brésil. ▶ p. 27

Invité à l'AG de Public Eye, Baskut Tuncak, le Rapporteur spécial de l'ONU, demande des mesures contraignantes. ▶ p. 30

À lire également dans ce numéro :

Industrie textile

Manifestations violemment réprimées au Bangladesh ▶ p. 25

« Dirty Diesel »

Le Bénin abaisse sa limite de teneur en soufre ▶ p. 26



Dans le port d'Abidjan, en Côte d'Ivoire, des ouvriers vident des sacs de cacao destinés au géant du négoce des matières premières agricoles Cargill, installé depuis 1956 à Genève.

A large stream of golden grain falls from a conveyor belt into a truck in a field at sunset. The grain is captured in mid-air, creating a thick, golden waterfall. In the background, a yellow combine harvester is visible in a field under a clear, orange-tinted sky.

La Suisse et les dérives du négoce des matières premières agricoles

Les plus grands négociants mondiaux en pétrole, charbon, minerais et métaux sont présents en Suisse, mais le pays est aussi une plateforme de première importance pour le négoce de matières premières agricoles comme le café, le cacao, le sucre ou les céréales. Et les transactions se font dans la plus grande discrétion. Nos recherches montrent que les sociétés de négoce de matières premières agricoles se sont transformées en conglomérats immenses, un développement lourd de conséquences pour les populations et l'environnement dans les pays producteurs. En effet, les violations des droits humains sont présentes à toutes les étapes de la production et de la transformation de ces matières premières, des salaires de misère au travail des enfants en passant par des intoxications dues aux pesticides. Les risques d'accords fiscaux suspects ou de corruption sont également élevés dans ce domaine. La Suisse continue d'affirmer que la solution aux problèmes de ce secteur opaque est l'engagement volontaire des entreprises ; mais à l'évidence, des mesures contraignantes se font attendre depuis trop longtemps.

DOSSIER RÉALISÉ PAR ALICE KOHLI
EN COLLABORATION AVEC THOMAS BRAUNSCHWEIG ET SILVIE LANG

La Suisse est devenue l'une des premières plaques tournantes au monde pour le négoce de matières premières agricoles, et presque personne ne s'en est rendu compte. Saviez-vous par exemple que près de 50 % du négoce mondial de céréales et qu'au moins 40 % du négoce international de sucre passent par la Suisse ? Tout comme plus d'un tiers des transactions mondiales sur les fèves de cacao et les grains de café ? Ou encore plus du quart du négoce mondial de coton ?

Et il ne s'agit là que des estimations prudentes de Public Eye, sur la base d'une analyse de seize des plus grands négociants en matières premières agricoles au monde et de leurs activités en Suisse, publiée début juin. Les chiffres indiqués par l'Association faîtière des négociants STSA (Swiss Trading and Shipping Association) sont plus élevés encore. Au cours des dernières décennies, beaucoup de géants mondiaux de ce secteur ont installé leur siège social ou des succursales importantes sur les rives du lac Léman ou en Suisse centrale. Aujourd'hui, la quasi-totalité des négociants en matières premières agricoles ont un site en Suisse. Les multinationales y sont attirées par une politique fiscale attrayante, par un environnement discret et propice aux affaires... et par l'absence de réglementation relative aux conséquences sur les droits humains de leurs activités à l'étranger.

Des géants presque inconnus

En 2011, Public Eye publiait son premier ouvrage sur le secteur méconnu et très discret du négoce des matières premières en Suisse. Depuis, nos recherches et nos enquêtes ont démontré à plusieurs reprises le rôle joué par les négociants suisses en pétrole, en charbon, en minerais et en métaux dans des affaires de corruption, de malversations et de violations des droits humains. Des multinationales comme Glencore, Vitol ou Trafigura – les trois plus grandes entreprises suisses en termes de chiffre d'affaires – ont depuis lors acquis une certaine notoriété.

On ne peut pas en dire autant de Cargill (quatrième plus grande entreprise de Suisse en termes de chiffre d'affaires), de COFCO ou de Bunge. À côté d'une mine de cuivre, un champ de maïs semble tout à fait innocent ; pourtant, les activités des négociants en matières premières agricoles sont aussi problématiques que celles des négociants en pétrole ou en métaux.

Ce qui frappe immédiatement, lorsque l'on étudie le négoce de matières premières agricoles, un secteur encore largement méconnu du grand public, c'est l'extrême concentration du marché. Les fusions, acquisitions et accords de coopération ont concentré le pouvoir entre les mains d'un nombre de plus en plus restreint d'entreprises : Bunge, par exemple (une entreprise des États-Unis qui dispose d'un département de négoce à Genève), a effectué près de 54 fusions et acquisitions en seulement six ans, entre 2013 et 2018. Bunge n'est d'ailleurs pas la seule société du secteur à connaître une telle expansion : de nombreuses entreprises suivent la même tendance. Jusqu'à très récemment,

les quatre plus grandes multinationales du secteur se partageaient 90 % du marché des céréales. Pour le thé, trois entreprises sont responsables de 90 % des échanges commerciaux, pour les bananes, quatre entreprises représentent près de la moitié du négoce international. Mais ces fusions et acquisitions ne se limitent pas au seul secteur du négoce.

Dans la plupart des cas, on assiste aussi à une expansion des activités aux différentes étapes de la chaîne de valeur des denrées agricoles, notamment dans la culture ou la transformation des matières premières, ou dans la production d'aliments (*lire interview en page 12*). Archer Daniels Midland (ADM) par exemple, une entreprise basée aux États-Unis mais dont les opérations de négoce sont gérées depuis son siège européen à Rolle, dans le canton de Vaud, possède environ 10 navires, 1800 péniches, 100 bateaux, 12 000 wagons de fret, 360 camions et 1200 remorques.

Le côté obscur du négoce

Au vu des rapports d'activité des entreprises, on pourrait croire que tout va pour le mieux. Les visages d'agriculteurs et d'ouvriers souriant à pleines dents s'étalent page après page. Mais le processus de concentration dans le secteur agricole a eu de lourdes conséquences pour les personnes actives dans la production de marchandises destinées à l'exportation, qu'il s'agisse des travailleurs et travailleuses des plantations de cacao ou des champs de maïs, ou encore des petits agriculteurs et agricultrices du monde entier. En effet, plus les entreprises deviennent puissantes, plus leur pouvoir de négociation est fort, et plus elles peuvent déterminer ce qui sera produit, sous quelle condition et, surtout, à quel prix.

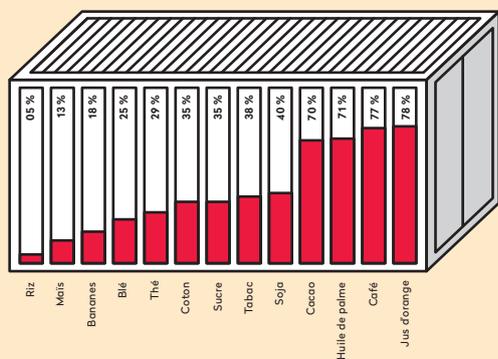
Ce qui frappe immédiatement, lorsque l'on étudie le secteur du négoce de matières premières agricoles, c'est l'extrême concentration du marché.

Nos recherches ont fait la lumière sur le côté obscur du négoce international de matières premières agricoles. Les prospectus en papier glacé ne disent rien des conditions de travail dans l'agriculture qui, dans bien des régions, relèvent de l'exploitation, notamment dans les cultures à forte intensité de main-d'œuvre comme le cacao, le café, le coton, les bananes ou les oranges. Le sarclage, la pulvérisation, la taille et la récolte s'effectuent souvent à la main – et ce pour un salaire qui ne suffit pas à garantir la subsistance du personnel.

Nous avons étudié les rapports d'ONG et de médias sur les négociants actifs depuis la Suisse, et les cas d'abus sont aussi nombreux que les problèmes rencontrés sont divers. Dans les pages suivantes, nous revenons sur quelques cas particulièrement symptomatiques de cette triste réalité.

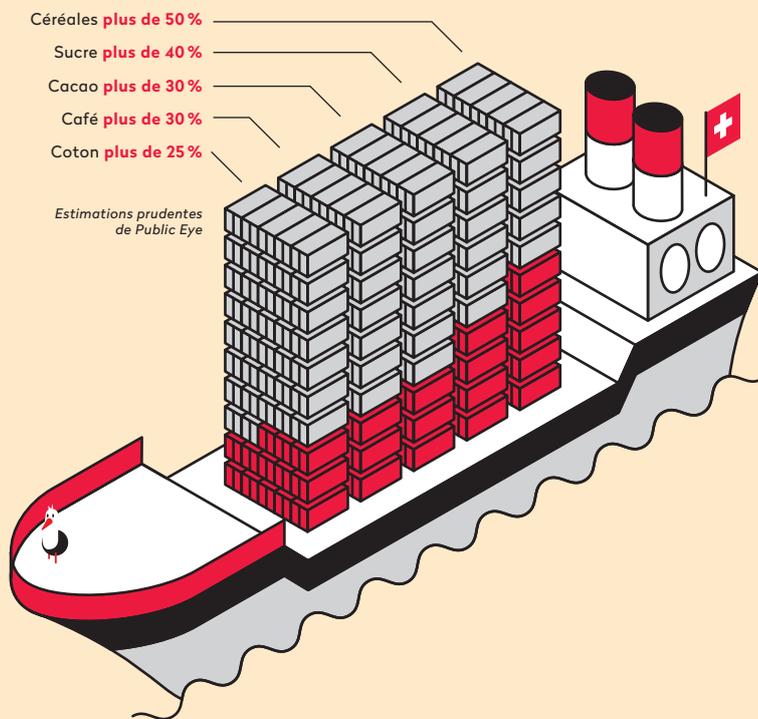
La Suisse et le négoce mondial de matières premières agricoles

Part de la production de matières premières agricoles destinée au marché international

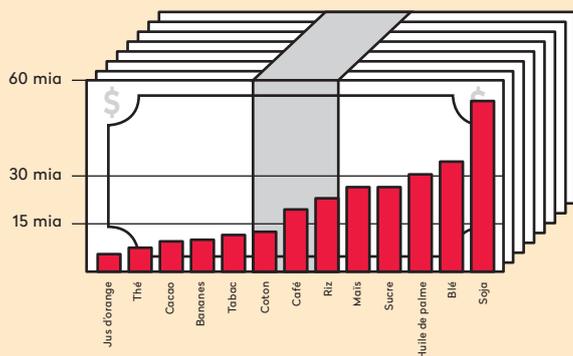


Alors que plus des trois quarts de la production mondiale de café est destinée au marché international, par exemple, le riz est essentiellement vendu dans le pays où il est produit.

Les parts de marché de la Suisse dans le négoce mondial de...

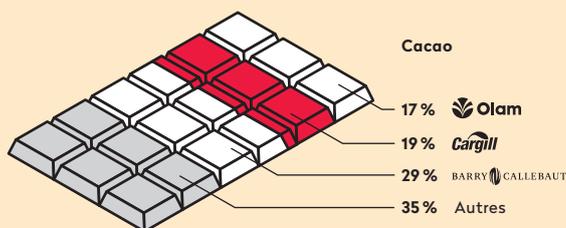


Valeur des exportations des principales matières premières agricoles

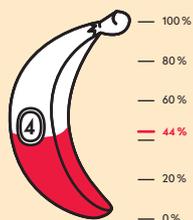


Valeur moyenne entre 2015 et 2017 (USD)

Concentration dans la transformation des denrées alimentaires

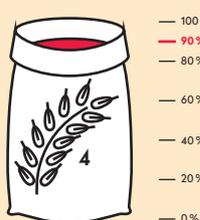


Concentration dans le négoce agricole



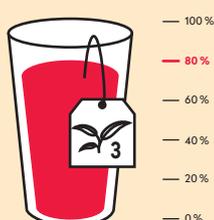
Bananes

En 2014, quatre sociétés contrôlaient 44 % du négoce



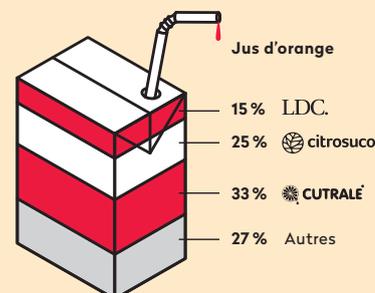
Céréales

En 2012, quatre sociétés contrôlaient 90 % du négoce



Thé

En 2017, trois sociétés contrôlaient 80 % du négoce.



Mise à part la société brésilienne Citrosuco, les six sociétés qui dominent le marché de la transformation du café et du jus d'orange opèrent depuis la Suisse.



Source

Tous les chiffres présentés sont tirés de notre rapport en anglais «Agricultural Commodity Traders in Switzerland – Benefitting from Misery?»



Un ouvrier malaisien en train de récolter les fruits de palmiers à huile sur l'île de Bornéo.



SALAIRES DE MISÈRE

En 2016, l'ONG Repórter Brasil, avec laquelle Public Eye a récemment collaboré sur le thème des pesticides, a mené l'enquête sur les conditions de travail dans les plantations de café brésiliennes. Ce qu'elle a découvert est scandaleux : les propriétaires des plantations déduisaient du salaire des employé-e-s des avances qui n'avaient jamais été versées. Les absences aussi menaient à des réductions de salaire... même pour les journées où la récolte était impossible en raison de la météo.

Certain-e-s employé-e-s des plantations ayant fait l'objet de l'enquête ne gagnaient pas même la moitié du salaire minimum légal mensuel – donc encore très loin d'un salaire vital. Quel est le rapport avec les entreprises suisses ? Le café de ces plantations a notamment été commercialisé par une filiale d'ECOM Agroindustrial, l'un des plus grands négociants en café, dont le siège social est à Pully, dans le canton de Vaud.

L'absence de salaires et de revenus vitaux est l'un des problèmes les plus fondamentaux liés à la mondialisation de l'agriculture. Les salaires et les revenus de misère ne permettent pas de garantir un niveau de vie digne aux employé-e-s et à leur famille, et mènent, dans de nombreux cas, à des violations des droits humains les plus fondamentaux. Il arrive notamment que les agriculteurs et agricultrices fassent l'économie des mesures de sécurité au travail en raison de revenus trop faibles, ou soient obligé-e-s de dépendre de la main-d'œuvre d'enfants ou de personnes sans permis de travail, embauchées pour des salaires extrêmement bas.



TRAVAIL DANGEREUX

Travailler dans l'agriculture est souvent mauvais pour la santé. Au-delà de l'usure corporelle liée au travail harassant sur les plantations et dans les champs, les intoxications et les maladies chroniques dues aux pesticides font partie des plus grands risques pour la santé.

Une bonne partie des pesticides extrêmement dangereux vendus dans des pays comme le Brésil, l'Argentine ou l'Inde, notamment par la multinationale bâloise Syngenta, sont interdits depuis très longtemps en Suisse et dans l'Union européenne, comme l'a révélé le rapport *Highly Hazardous Profits* de Public Eye publié en avril.

Un cas flagrant d'utilisation dangereuse de pesticides a été révélé en 2017 dans des plantations de bananes en Équateur. Des pesticides étaient pulvérisés par voie aérienne sur des zones entières, notamment du Gramoxone, l'une des meilleures ventes de Syngenta, qui contient du paraquat, une substance active interdite en Suisse depuis 30 ans. Le personnel de la plantation n'était absolument pas alerté, et aucune mesure de protection n'était prise. Dans le cadre de ses recherches, Danwatch, un média indépendant spécialisé dans le journalisme d'investigation, a pu établir que ces plantations étaient des fournisseurs de Chiquita, le premier négociant mondial de bananes, dont le siège social est situé à Étoy, dans le canton de Vaud. L'entreprise appartient pour moitié au banquier Joseph Safra, lui aussi domicilié en Suisse, et qui dispose ici d'une licence bancaire pour sa banque Safra Sarasin.



Deux jeunes garçons portent des paniers remplis de graines de café fraîchement cueillies dans le sud-est du Honduras.

© Edgard Garrido/Reuters



ESCLAVAGE MODERNE

Le travail forcé est aussi un grave problème dans la production agricole. Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), plus de 3,5 millions de personnes dans le monde s'éreintent dans des conditions relevant de l'esclavage dans l'agriculture, la pêche et l'exploitation forestière.

L'ONG allemande Christliche Initiative Romero et l'ONG autrichienne Global 2000 ont rapporté le cas d'employé·e-s d'une orangerie brésilienne qui n'avaient pas reçu leur salaire depuis plusieurs semaines. Les coûts liés au transport, à l'hébergement et à la nourriture continuaient, eux, de leur être facturés par les propriétaires de la plantation pour des prix exorbitants, et les employé·e-s s'endettaient donc malgré tout de plus en plus chaque jour.

Il leur était même impossible d'acheter un billet de bus pour quitter la plantation et rentrer chez eux. Le rapport qualifie ce système d'esclavage moderne – et il n'est pas le seul. Le ministère brésilien du Travail lui-même a inscrit sur la « liste noire » des entreprises profitant de l'esclavage Sucocitrico Cutrale, le géant du jus d'orange qui comptait ces plantations parmi ses fournisseurs. L'entreprise dispose d'un bureau de négoce à Lausanne.

Le travail forcé est aussi un problème endémique dans les champs de coton d'Asie centrale. La mobilisation forcée de travailleurs, en Ouzbékistan et au Turkménistan, est un vestige de l'époque soviétique. Les deux pays sont dirigés par des régimes autoritaires, et la vente de coton constitue une part significative des revenus liés à l'exportation.

Pendant la récolte, les gouvernements forcent les employé·e-s des entreprises étatiques à travailler dans les champs. Le taux de chômage est si élevé que beau-

coup d'entre eux n'osent pas protester, et leurs revenus ne suffisent pas à payer les sommes compensatoires pour échapper à ce travail. Ce qui n'empêche pas Paul Reinhart, négociant en coton basé en Suisse, de commercialiser du coton venu du Turkménistan, où le travail des enfants représente aussi toujours un problème systémique, bien que le président turkmène l'ait interdit en 2008.



TRAVAIL DES ENFANTS

À travers le monde, 71 % des cas de travail abusif des enfants concernent le secteur agricole ; ce qui représente 108 millions d'enfants. À titre de comparaison, environ 70 millions d'enfants entre 5 et 17 ans (la tranche d'âge prise en compte par l'OIT dans le calcul du travail des enfants) vivent aujourd'hui dans l'ensemble des États de l'Union européenne.

Le travail des enfants, contrairement à certaines affirmations erronées, ne concerne pas les cas où des enfants aident occasionnellement leurs parents dans des entreprises familiales. Le travail abusif des enfants, encore constaté bien trop souvent dans l'agriculture, est clairement défini par l'OIT et désigne des travaux qui privent les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et nuit à leur santé physique et mentale. Les enfants qui travaillent ne peuvent pas être scolarisés et n'ont donc que peu de chance de réussir à améliorer leurs conditions de vie. La pauvreté est ainsi perpétuée de génération en génération. La chaîne de télévision France 2 a diffusé au début de l'année un reportage sur la culture illégale du cacao



Des ouvrières agricoles ivoiriennes récoltent des fèves de cacao.

dans des zones protégées de Côte d'Ivoire. Dans ces plantations, un travailleur sur trois était un enfant. Les journalistes ont également documenté des cas de trafic d'enfants à partir du Burkina Faso voisin. La multinationale de négoce Cargill, qui possède une succursale commerciale importante à Genève, compte parmi les clients ayant acheté le cacao cultivé dans ces plantations.



ACCAPAREMENT DES TERRES



Comme cela a déjà été évoqué, un nombre important de négociants opérant depuis la Suisse ont diversifié leurs activités dans la production et la transformation de matières premières agricoles. Certains achètent ou louent des terres, d'autres concluent des contrats qui leur permettent de contrôler la production. Nombre de négociants en matières premières agricoles basés en Suisse jouent un rôle de gestionnaire sur la chaîne de valeur mondiale, et participent à toutes les étapes de la création de valeur – de la ferme à l'assiette, « *from farm to fork* », comme le revendique fièrement Louis Dreyfus Company, dont la plus grande succursale de négoce est basée à Genève.

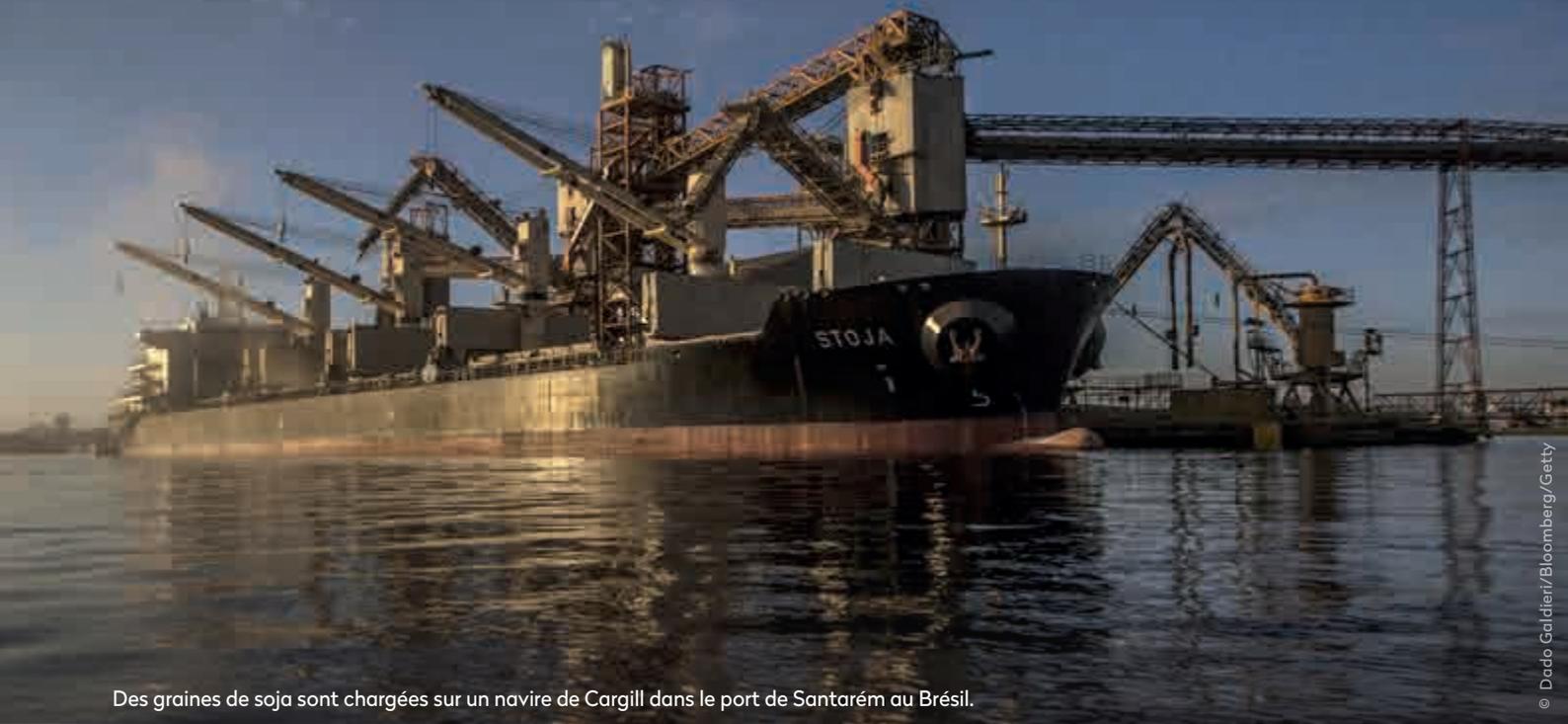
En influençant les différentes étapes de la production, des négociants puissants sont en relation commerciale directe avec des petites exploitations et des travailleurs et travailleuses agricoles qui ne sont généralement pas organisé·e·s. Ces relations sont souvent tout sauf équitables. Face aux géants agro-industriels, leur pouvoir de négociation pour obtenir de meilleures

conditions de travail et de production ou se mettre à l'abri des risques est quasi inexistant.

Les questions d'accaparement des terres illustrent bien la manière dont certains négociants exploitent leur position dominante. Entre 2006 et 2016, l'organisation GRAIN a documenté près de 500 cas d'accaparement des terres dans le monde, sur une surface totale de plus de 30 millions d'hectares. Les terres concernées sont souvent exploitées par de petites familles d'agriculteurs, comme des pâturages traditionnels, des forêts protégées, mais aussi des terres densément peuplées.

Les surfaces immenses nécessaires à la culture du soja, du palmier à huile ou du maïs ne sont pas facilement disponibles, mais les négociants qui commercialisent ces matières premières savent s'y prendre. L'ONG britannique Oxfam a prouvé par exemple qu'entre 2010 et 2012, Cargill était parvenu à prendre le contrôle de surfaces immenses en Colombie malgré des limites imposées par la loi sur la quantité de terres appartenant à l'État et pouvant faire l'objet d'une acquisition par un acteur unique. Pour ce faire, la multinationale a créé 36 différentes sociétés écrans. À terme, Cargill est parvenu à contrôler plus de 50 000 hectares de terres, soit 30 fois la limite légale par propriétaire.

L'un des cas les plus tristement célèbres en matière d'accaparement des terres concerne la production de café en Ouganda. Le réseau Food First Information and Action Network (FIAN) a minutieusement étudié ce cas, qui a débuté avec l'expulsion violente, en 2001, des habitant·e·s de quatre villages, dont les terres avaient été louées par le gouvernement à Kaweri Coffee Plantation Ltd., une filiale du Neumann Kaffee Gruppe, basé en Allemagne, et qui gère ses plantations par le



Des graines de soja sont chargées sur un navire de Cargill dans le port de Santarém au Brésil.

© Dado Caldiari/Bloomberg/Getty

biais de NKG Tropical Farm Management, basée à Baar dans le canton de Zoug. Les personnes expulsées se battent aujourd'hui encore pour faire valoir leurs droits.



CORRUPTION

Les cas précédents soulèvent déjà de nombreuses questions quant à l'indifférence de la Suisse vis-à-vis des agissements de ses négociants en matières premières. La Suisse officielle se bat pour attirer ces derniers, mais ne s'assure pas qu'ils respectent leur devoir de diligence raisonnable en matière de respect des droits humains et des normes environnementales. En mai 2017, le canton de Genève a signé un protocole d'accord avec COFCO, un négociant étatique chinois en matières premières agricoles, et a assuré à l'entreprise son plein soutien pour le développement de ses activités. Le canton s'est également engagé à offrir à l'entreprise « un environnement commercial propice ». COFCO a ensuite ouvert son siège commercial international à Genève.

La Suisse se fie exclusivement au sens des responsabilités des négociants eux-mêmes, c'est-à-dire à la soi-disant « responsabilité sociétale des entreprises ». Elle fait donc confiance à leur bonne volonté et n'a pour l'heure mis en place aucune réglementation pour empêcher les violations des droits humains par les négociants en matières premières agricoles basés en Suisse tout au long de la chaîne de valeur.

Les négociants agricoles travaillent généralement à l'abri des regards. En effet, les opérations conduites en

Suisse relèvent presque exclusivement du commerce de transit, qui n'apparaît pas dans les statistiques commerciales étant donné que les matières premières concernées ne passent jamais physiquement par la Suisse. Par ailleurs, beaucoup de ces entreprises sont privées : elles ne sont donc pas tenues de publier des comptes-rendus publics à destination de leurs actionnaires.

Les négociants en matières premières ne doivent pas non plus rendre de comptes à un organisme de surveillance, comme la FINMA, mise en place pour le marché financier, les banques et les assurances. Aucun équivalent n'existe dans leur cas. En 2014, Public Eye évoquait déjà l'idée d'un organisme helvétique de surveillance du marché des matières premières (ROHMA) pour combler cette lacune. Mais tant que les autorités helvétiques ne s'intéresseront pas de plus près à la question, les négociants pourront tout se permettre ou presque, comme le montrent clairement les nombreux cas de corruption et d'affaires impliquant des personnes politiquement exposées constatés lors de nos recherches.

L'un des plus graves cas de corruption mis au jour concerne le géant céréalier Archer Daniels Midland (ADM). Une filiale d'ADM a plaidé coupable en 2013 d'avoir versé des pots-de-vin à des fonctionnaires du gouvernement ukrainien pour un montant de près de 22 millions de dollars. L'entreprise a été condamnée à une amende de 17 millions de dollars en vertu d'une loi fédérale des États-Unis, le Foreign Corrupt Practices Act.

En novembre 2017, l'émission télévisée française *Cash Investigation* a diffusé un reportage sur les activités problématiques de Louis Dreyfus Company (LDC) au Brésil. La société de négoce agricole genevoise a conclu en 2010 une joint-venture avec une filiale du plus grand



Des traders de la filiale agricole du géant zougois des matières premières Glencore en pleine action à Rotterdam.

producteur mondial de soja, Amaggi. Cette entreprise a ensuite, la même année, fondé une société fiduciaire dans les îles Caïman.

Les bénéficiaires de cette fondation étaient tous des membres de la famille de Blairo Maggi, le « roi du soja », propriétaire bien connu de l'entreprise Amaggi, à l'époque gouverneur de l'État brésilien du Mato Grosso. Le fait que le gouverneur confonde ainsi position politique et intérêts privés et commerciaux aurait dû être un signal d'alerte pour LDC.

En 2018, des poursuites ont été engagées à l'encontre de Maggi (entre-temps devenu ministre de l'Agriculture) pour son implication présumée dans un système de pots-de-vin mensuels mis en place lors de son mandat de gouverneur, en échange de soutien politique.

Quelles sont les mesures à prendre en Suisse ?

Ne nous laissons pas bernier par les belles photos des rapports d'activité, les jolies couleurs des sites internet et les slogans qui sonnent bien : le secteur des matières premières agricoles est sur une très mauvaise pente. Contrairement aux millions de petit-e-s exploitant-e-s et d'employé-e-s agricoles, les quelques multinationales qui règnent en maître sur le secteur sont en mesure d'influencer et de modifier en leur faveur des règles du jeu et des relations commerciales déjà déséquilibrées. Les droits humains ne sont donc pas suffisamment protégés, la réglementation en matière de transparence reste lacunaire, et la politique de concurrence ne permet pas de lutter efficacement contre le déséquilibre croissant des pouvoirs.

Mais cette asymétrie du système agroalimentaire n'est pas un hasard : elle est d'ordre structurel. La solution sera donc nécessairement politique. Il faut forcer des

entreprises très puissantes à agir de manière responsable, notamment en rendant obligatoire le respect des droits humains dans le cadre de toutes leurs opérations commerciales, en mettant en place des réglementations strictes en matière de transparence et en prenant des mesures de politique de concurrence qui limitent le pouvoir des négociants en matières premières dans leurs relations d'affaires avec les petites exploitations.

Il faut enfin que l'équilibre des pouvoirs entre les négociants et les personnes travaillant dans la production de matières premières agricoles soit foncièrement modifié pour défendre les droits humains fondamentaux tels que le droit à un niveau de vie suffisant.

Le Conseil fédéral et le Parlement ont ici un rôle particulier à jouer s'ils souhaitent s'assurer que les négociants en matières premières agricoles actifs en Suisse cessent de faire des affaires dans la plus grande opacité et au détriment des êtres humains et de l'environnement. L'initiative pour des multinationales responsables pourrait être une étape importante dans ce sens puisqu'elle obligerait à l'avenir les multinationales opérant depuis la Suisse à prendre des mesures proactives face aux risques de non-respect des droits humains et de l'environnement. ■

Le rapport Agricultural Commodity Traders in Switzerland – Benefitting from Misery ? et d'autres informations supplémentaires sur ce thème sont disponibles sur publiceye.ch/negoce-agricole.

« Est-il acceptable que le système alimentaire mondial favorise les régions avec le plus fort pouvoir d'achat ? »

A portrait of Tomaso Ferrando, a man with a beard and short hair, wearing a light blue shirt. He is looking slightly to the left of the camera with a neutral expression. The background is a blurred grocery store aisle with shelves of products.

Tomaso Ferrando, spécialiste des relations entre droit et alimentation, constate deux tendances dominantes dans le système mondial du commerce agricole : un processus de concentration à toutes les étapes de la chaîne alimentaire et l'influence grandissante des acteurs du monde de la finance. Lors de notre entretien, il a évoqué les conséquences de ce système mondialisé sur l'agriculture, la consommation et l'environnement – et esquissé des pistes pour lutter contre les injustices croissantes qui en découlent.

PROPOS RECUEILLIS PAR SILVIE LANG ET ALICE KOHLI

Le système alimentaire et agricole mondial a beaucoup évolué ces dernières années. Quelles sont, selon vous, les évolutions les plus importantes ?

Je dirais qu'il existe deux dynamiques principales. La première est une accélération de la concentration, c'est-à-dire qu'un nombre de plus en plus restreint d'entreprises dominant des secteurs ou des étapes de création de valeur spécifiques, notamment en ce qui concerne les semences ou la chimie. Prenons par exemple le rachat de Monsanto par Bayer. Le fait que les autorités de la concurrence et que les responsables politiques aient autorisé la fusion de ces deux entreprises géantes est tout un symbole. Il montre qu'à l'évidence, malgré l'attention accrue portée aux aspects problématiques de notre système d'alimentation, des lacunes énormes en matière de politique et de droit perdurent malheureusement. Monsanto provoque l'ire de l'opinion publique depuis des années, mais un rachat a malgré tout été possible, ce qui permet à ce modèle commercial problématique de perdurer. La seconde grande dynamique est la financiarisation croissante de tout le système alimentaire.

La financiarisation ?

Qu'entendez-vous exactement par là ?

Ces quatre à six dernières années, une présence renforcée d'acteurs de la finance a pu être constatée dans la chaîne alimentaire. Il s'agit notamment de transactions réalisées avec des instruments financiers comme les dérivés ou d'autres titres émis en lien avec le secteur agricole. Aujourd'hui, les acteurs de la finance prennent littéralement contrôle de portions entières de la chaîne alimentaire. Ils acquièrent des terres, participent au marché des intrants, à la transformation et à la livraison d'aliments, à la grande distribution... tout cela change fondamentalement le système alimentaire mondial. Les acteurs de la finance participent au système, en espérant pouvoir ainsi créer de la valeur financière. Mais ils ne se contentent pas de capter la valeur du système : ils le transforment également pour maximiser leurs profits, et ce de manière très intense et très rapide.

Pourquoi les acteurs financiers ont-ils commencé à s'intéresser à tel point au secteur de l'agriculture et des aliments ?

Étant donné que nous produisons plus d'aliments, et que l'alimentation est en train de se transformer au niveau mondial, avec une augmentation de la consommation de viande, par exemple, il y a plus d'argent à gagner. Les investisseurs financiers l'ont bien compris et cherchent à maximiser leurs marges bénéficiaires en investissant à toutes les étapes du processus de production, des semences à la grande distribution. Le résultat est un système agricole à forte intensité en capital, centré sur la production de masse et basé sur un réseau planétaire.

Vous avez évoqué des processus de concentration. Pouvez-vous les décrire ?

L'intégration dite « horizontale » est l'une des conséquences des investissements financiers tout au long de la chaîne de valeur des aliments. Elle résulte aussi du fait que les mêmes acteurs financiers ont des participations dans plusieurs entreprises, toutes actives sur le même marché. Ainsi, des sociétés qui devraient être en concurrence les unes avec les autres finissent par coopérer afin de maximiser les gains générés pour des actionnaires qui sont bien souvent les mêmes. Les agissements de ces acteurs n'ont pas pour but de garantir le meilleur prix à la consommation, mais bien de maximiser les rendements.

Vous défendez donc un marché très concurrentiel et une politique tarifaire agressive ?

Je ne dis pas que la baisse des prix ou qu'une politique tarifaire agressive sont un bien en soi. Mais la dynamique provoquée par les acteurs de la finance a totalement bouleversé le système alimentaire traditionnel. Les décisions ne sont plus prises sur la base du type d'aliments dont nous avons besoin, mais selon le type d'aliments qui permettra d'engranger le plus de profits.

Quels sont les acteurs qui subissent le plus les conséquences négatives de cette financiarisation et de ces processus de concentration ?

En matière d'intégration horizontale, par exemple dans le secteur des semences, les petites exploitations, qui en ont besoin, sont les premiers acteurs concernés. Le prix des semences augmente parce que les entreprises qui les vendent ne sont plus en concurrence les unes avec les autres. Si l'on considère la financiarisation comme un phénomène global, on se rend compte que seul un système alimentaire qui promet des rendements en capital de 7 à 12 % peut exister. Ce système est adapté au commerce international, et se base sur des monocultures intensives, à rendements élevés. Pour la société et l'environnement, c'est un problème extrêmement grave. Ceux qui tentent de développer des formes alternatives d'agriculture, qui promettent des profits moins élevés aux investisseurs financiers, ont beaucoup de mal à obtenir du capital et des infrastructures, ou à être concurrentiels.

Concrètement, quels sont les problèmes sociaux et écologiques que pose cette agriculture très intensive ?

La première source d'inquiétude, et la plus immédiate, sont les gaz à effet de serre produits lors du transport des marchandises. Le système commercial mondialisé est aujourd'hui déjà responsable de 5 à 7 % des émissions totales de gaz à effet de serre. Si le commerce continue de s'intensifier ainsi, en 2050, il sera responsable de 23 % des émissions. L'agriculture mondialisée nécessite aussi une infrastructure complexe et chère, ce qui signifie que

seuls de rares acteurs peuvent y avoir accès. Plus les distances sont grandes et moins la chaîne de valeur est visible, plus le pouvoir sera concentré entre les mains de quelques multinationales clés, qui disposent de l'infrastructure nécessaire pour stocker, transformer et transporter les marchandises. Au niveau mondial, ceci est lourd de conséquences pour les petits commerces, les petites exploitations agricoles et la consommation.

Avec quelles conséquences ?

Le commerce mondial demande des produits spécifiques. Certains aliments et certaines espèces sont plus résistants, et donc mieux à même d'être transportés sur de longues distances. Il n'existe qu'une seule espèce d'ananas qui soit commercialisée dans le monde entier, et la même chose est vraie pour la fameuse banane Cavendish. Ceci a des conséquences naturelles sur la production agricole et la biodiversité. Les exploitations agricoles doivent produire ce que le système demande – et non ce qui fait du bien aux sols ou ce qu'exige le cycle biologique. J'étais récemment à Murcia, en Espagne, où est cultivée une tomate qui s'adapte bien au transport maritime. Le problème est que les fruits poussent très haut sur la plante. Les personnes qui doivent cueillir les tomates au-dessus de leur tête souffrent de douleurs dans le dos et la nuque. Le simple fait que le marché demande une tomate particulière, à longue durée de conservation et capable d'être transportée sur de longues distances, suffit à sacrifier la santé des travailleurs et travailleuses des plantations. Et, comme je l'ai dit, la biodiversité.

Le commerce de détail connaît aussi une forte concentration. Quelles sont les conséquences directes sur les petites exploitations agricoles et leur personnel ?

Voyez ce qui s'est passé en Sardaigne. La pression exercée par les négociants et les grossistes sur la production du lait était si forte qu'il a dû être vendu à des prix inférieurs aux coûts de production, pour la simple raison que le marché était fortement concentré entre quelques entreprises de négoce et de grande distribution. Les agriculteurs et agricultrices ont manifesté, et il y a eu des débordements. Mais beaucoup d'exploitations agricoles, notamment dans le sud de l'Italie, ont opté pour une autre solution : embaucher des migrant-e-s sans papiers, qui ne bénéficient d'aucune forme de soutien et dont les contributions à la sécurité sociale et la retraite ne sont pas payées. Pour pouvoir maintenir une activité profitable lorsque les prix sont aussi bas, il faut parvenir à faire diminuer les coûts de production, d'une manière ou d'une autre. Ce qui peut se faire aux dépens du personnel agricole ou de l'environnement. Au Vietnam, par exemple, de grandes portions de forêt vierge sont rasées pour laisser place à l'expansion de la production de café. La même chose s'est produite dans le Cerrado, la

savane brésilienne, pour la culture du soja. La pression des grands distributeurs et des entreprises commerciales a toujours des conséquences sociales ou écologiques.

Que peut-on faire pour limiter ce déséquilibre des pouvoirs entre les entreprises et les petites exploitations ?

C'est la question à 100 millions de dollars ! Prenez le café, par exemple : il existe au moins quinze pays producteurs de café. Mais chacun de ces pays a un droit du travail, des coûts de production et une qualité différents, et obtient des prix différents sur le marché. Dans certains pays, de grands propriétaires fonciers emploient du personnel agricole, dans d'autres, les négociants dépendent de familles de petits agriculteurs pour leur approvisionnement. Il n'est donc pas possible de trouver une solution à taille unique – sans parler d'une solution applicable à toutes les matières premières.

Ce n'est pas très encourageant...

Il y a des solutions, bien sûr. Beaucoup de spécialistes de la concurrence tentent d'encourager le monde politique à limiter le pouvoir des multinationales sur le marché, leur taille et leur domination. Une coordination et une coopération accrues des petites exploitations locales leur donnent la possibilité de renforcer leur pouvoir de négociation face aux multinationales. Si elles se réunissent et conviennent ensemble d'un prix, elles peuvent améliorer leur pouvoir de négociation vis-à-vis des entreprises de négoce et de la grande distribution, plutôt que de se laisser monter les unes contre les autres.

Quelles sont les possibilités d'agir dans les pays où ces multinationales puissantes sont domiciliées ?

La décision d'intervenir ou non est toujours politique. La question est de savoir si l'on est convaincu que l'autorégulation du marché est suffisante... ou non. Si l'on est d'accord pour dire que l'efficacité du marché est l'objectif de la société... ou non. Tout dépend de la situation économique et financière du gouvernement d'un pays, et de l'attrait politique des modèles alternatifs. Une première étape importante serait qu'un gouvernement commence par reconnaître la direction dans laquelle le système alimentaire s'est développé, puis qu'il se demande quel rôle le pays devrait jouer pour modifier le système.

Concrètement, quelles sont les mesures à prendre en Suisse ?

La Suisse, qui est l'une des places commerciales les plus importantes au monde pour les matières premières, devrait tenter de forcer les négociants à faire face aux coûts sociaux et écologiques de leurs activités. Elle pourrait par exemple obliger les entreprises à garantir des salaires et revenus vitaux dans le cadre de leurs pratiques d'achat au niveau mondial.

Les lois et les réglementations ont-elles pu suivre le rythme des changements radicaux du système alimentaire ?

Certaines lois et réglementations ont même rendu ces changements possibles. Il y a un intérêt politique à soutenir un système qui produit des aliments peu chers. L'idée sous-jacente est que lorsque les gens peuvent s'alimenter correctement, ils ne descendent pas dans la rue, comme ce fut le cas en Afrique du Nord pendant le Printemps arabe, ou dans divers pays d'Amérique latine. En Europe, le système alimentaire actuel a garanti l'accès d'une majorité de la population à des aliments bon marché... aux dépens d'autres personnes ailleurs, de l'environnement et aussi des exploitations agricoles. La question fondamentale est donc : devrions-nous accepter que les décisions concernant le secteur primaire soient déterminées par la méthode la plus efficace pour livrer des aliments là où les gens ont le plus fort pouvoir d'achat ? Ou souhaitons-nous que les grands acteurs respectent au moins les droits des personnes dans les pays d'où proviennent ces matières premières ? S'ils le faisaient, transporterait-ils encore des matières premières d'un bout du monde à l'autre, pour les donner à manger à des porcs en Chine ou les brûler en Europe sous forme d'éthanol ? Ou bien ces marchandises resteraient-elles là où elles sont produites, permettant ainsi d'améliorer leur disponibilité sur ces marchés et d'y faire baisser les prix ? En fin de compte, mondialiser le commerce des aliments revient à prendre un bien crucial à certaines personnes pour le donner à d'autres. Si les négociants devaient tenir compte de cet aspect, et non du seul pouvoir d'achat de leurs clients, la dynamique du commerce mondial changerait. Mais ils ne le feront pas de leur plein gré. Leur intérêt premier, ce sont les bénéfices, et non les droits humains.

Ce qui signifie ?

Je pense qu'il faudra les y contraindre. Ou bien au moins les convaincre qu'il est dans leur propre intérêt d'améliorer la situation du personnel des plantations et des petites exploitations. C'est bien simple : si on laisse mourir de faim les agriculteurs et agricultrices, plus personne ne produira la matière première. Du point de vue de l'environnement, si l'on ne met pas en place une méthode de culture plus durable, ces matières premières ne seront plus disponibles d'ici cinq à dix ans. Je pense que certains négociants s'en sont rendu compte. Mais si l'on ne peut rien changer sans toucher au chiffre d'affaires des géants de l'agroalimentaire et à leurs seuls intérêts, les problèmes fondamentaux liés à la répartition et à la concentration du pouvoir dans les systèmes alimentaires mondiaux, en termes de commerce international ou d'accès au marché, ne pourront pas vraiment être résolus.

Serait-il malgré tout possible de conclure cet entretien sur une note d'espoir ?

Prenons par exemple la Colombie, et la culture du café. Le cours du café est au plus bas depuis 13 ans, plus bas que les coûts de production en Colombie. Les familles d'agriculteurs et agricultrices sont donc descendues dans la rue pour protester, et le gouvernement a promis 30 millions de dollars pour compenser les pertes de revenus. Il y a quelques semaines, les négociants et les torréfacteurs se sont réunis à Genève : eux aussi ont abouti à la conclusion qu'il était nécessaire d'offrir des prix permettant une existence décente. L'Organisation internationale du café demande, en conséquence des événements en Colombie, que soit créé un organisme de surveillance du prix du café. C'est la première fois que l'organisation le reconnaît : les exploitations de café ne peuvent pas simplement être soumises à un mécanisme international de fixation des prix, dépendant exclusivement de la dynamique financière mondiale. Ce cas le prouve : lorsque les agriculteurs et agricultrices se réunissent, leurs revendications peuvent être portées sur la scène internationale, des rues de Colombie jusqu'à Genève. Les choses peuvent changer quand une pression est exercée depuis la base à différentes étapes du système alimentaire – de la production à la consommation. C'est encourageant. Mais cela demande beaucoup d'énergie. ■

Tomaso Ferrando

Né en 1985 à Turin, le Dr Tomaso Ferrando est professeur de droit à l'Université de Bristol en Angleterre, et conseiller juridique d'Hilal Elver, Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation. Il a collaboré avec le Panel international d'experts sur les systèmes alimentaires durables (IPES-Food), et pris part à l'élaboration d'une politique alimentaire commune pour l'Union européenne. Son dernier ouvrage scientifique analyse la financiarisation du système alimentaire mondial.

Dettes du Mozambique : Public Eye dépose une dénonciation pénale contre Credit Suisse

Des prêts totalisant plus de deux milliards de dollars et détournés à grande échelle ont entraîné une explosion de la dette publique du Mozambique, l'un des pays les plus pauvres au monde. La moitié de ce montant a été octroyée par la filiale britannique de Credit Suisse. C'est pourquoi Public Eye a déposé une dénonciation pénale auprès du Ministère public de la Confédération à Berne (MPC), qui doit examiner si la banque a rempli ses obligations de surveillance de sa filiale.

DAVID MÜHLEMANN

Au printemps 2016, le *Wall Street Journal* révélait que le Mozambique avait massivement alourdi sa dette publique en acceptant des prêts en partie tenus secrets. Entre 2013 et 2014, Credit Suisse International, filiale britannique de Credit Suisse Group AG, avait octroyé des prêts de plus d'un milliard de dollars à deux sociétés étatiques mozambicaines. Ces fonds devaient servir à l'achat de vedettes pour la protection côtière et à la construction d'une flotte pour la pêche du thon en haute mer. Les prix de ces acquisitions avaient été fortement surévalués, et certaines embarcations étaient même inutilisables. Outre Credit Suisse, la banque d'investissement russe VTB Capital avait également prêté environ un milliard de dollars à ces deux sociétés étatiques ainsi qu'à une troisième. Le ministre des Finances en fonction à l'époque les avait adossés à des garanties d'État.

500 millions évaporés

Les prêts en question n'ont pas été versés directement au Mozambique ou aux sociétés concernées, mais par l'intermédiaire du groupe de construction navale Privinvest, basé à Abou Dabi dans les Émirats arabes unis. Cette société a joué un rôle actif dans l'octroi de ces prêts. Selon les conclusions de la société d'audit indépendante Kroll, qui a enquêté sur ce scandale, une partie des navires finalement livrés avait été fortement surévaluée et certaines embarcations étaient inutilisables. Autre constat : au moins 500 millions de dollars auraient disparu.

Comme ces investissements n'ont pas généré de bénéfices, les trois sociétés mozambicaines n'ont pas pu honorer leurs créances, et encore moins l'État de ce pays déjà lourdement endetté. Immédiatement après l'annonce de ces nouvelles dettes, longtemps tenues secrètes, le Fonds monétaire international (FMI), ainsi que plusieurs pays donateurs, dont la Suisse, ont suspendu leur aide budgétaire directe au Mozambique. L'inflation galopante qui s'est ensuivie et les réductions budgétaires adoptées par le gouvernement ont eu de lourdes conséquences pour la population de ce pays parmi les plus pauvres au monde.

Le 19 décembre 2018, le Département américain de la justice (DoJ) a inculpé dans cette affaire trois anciens dirigeants de la filiale britannique de Credit Suisse, l'ancien ministre des Finances du Mozambique, deux autres officiels du gouvernement mozambicain et deux cadres de Privinvest. Tous ceux-ci se seraient personnellement enrichis grâce à des paiements corruptifs et des rétrocommissions. Les enquêteurs états-uniens estiment qu'au moins 200 millions de dollars auraient été détournés sur le montant des prêts.

Credit Suisse dans la tourmente

Depuis 2017, le ministère de la Justice des États-Unis, instance judiciaire suprême du pays, cible en priorité les individus plutôt que les entreprises dans ses poursuites pénales. Credit Suisse et son département Conformité (« *Compliance* »), chargé des vérifications de diligence raisonnable avant l'octroi des crédits, ne sont toutefois pas exclus de l'acte d'accusation, selon lequel les trois banquiers auraient fait de fausses déclarations au département Conformité. Selon les mécanismes de contrôle internes à la banque, les collaborateurs de ce département auraient dû analyser le risque de corruption dans le cadre du projet de prêt, et contrôler les personnes impliquées. Credit Suisse avait en outre fixé des conditions spéciales pour consentir à ces prêts : l'autorisation d'emprunt par la Banque centrale du Mozambique, sa validation par le tribunal administratif du pays, et l'information du FMI. Dans les faits, aucune de ces conditions n'a été remplie, mais les prêts ont néanmoins été octroyés. D'après les procureurs états-uniens, le département Conformité aurait bien posé des questions critiques, mais il n'aurait pas vérifié les réponses et n'aurait « pas poursuivi son enquête » (« *failed to pursue its inquiry further* »).

À ce jour, le Ministère public de la Confédération helvétique s'est contenté d'affirmer auprès des médias qu'il n'a ouvert aucune procédure pénale contre Credit Suisse. Même quand le Mozambique a déposé une demande d'entraide auprès de la Suisse début 2018, les indices d'un comportement répréhensible auraient été insuffisants pour ouvrir une procédure pénale.

La Suisse est-elle responsable ?

Pour que le dossier puisse être traité en Suisse, la question de la compétence des autorités de poursuite pénale suisses est déterminante. Dans les cas de corruption, une infraction est considérée comme ayant été commise sur le lieu de l'acte (ou de l'omission). Mais en matière de responsabilité pénale des entreprises, il est prévu que la Suisse peut ne pas être uniquement le lieu dans lequel l'infraction a été commise, mais aussi celui du défaut d'organisation de l'entreprise concernée. C'est le Ministère public de la Confédération lui-même qui a établi, dans une décision sur la société française de transports Alstom, la pratique selon laquelle la responsabilité de la justice suisse à l'égard de multinationales peut être justifiée par le fait que le défaut d'organisation ait eu lieu en Suisse. Dans le cas de Credit Suisse et du Mozambique, la même logique s'applique : Public Eye montre dans sa dénonciation pénale qu'il y a suffisamment d'indices indiquant que la direction zurichoise doit avoir eu des informations sur l'octroi des prêts mais n'a toutefois pas clairement tiré de signal d'alarme.

Un lien étroit entre Zurich et Londres

Selon le droit privé, une personne morale a déjà une connaissance « relevante » (sic) d'un état de fait lorsqu'elle dispose des éléments pertinents au sein de son organisation. Plusieurs indices vont dans ce sens : selon ses propres dires, Credit Suisse Group AG contrôle totalement Credit Suisse International et les fonctions de ges-

tion des risques et de conformité sont étroitement liées entre les deux banques. De plus, au cours de la période concernée, diverses personnes officiaient non seulement dans les deux conseils d'administration, mais aussi dans les directions des deux entités. Par exemple, la présidente du conseil d'administration en Grande-Bretagne était également membre du conseil d'administration de Credit Suisse Group AG à Zurich, et le responsable en chef de la gestion des risques du groupe était en même temps membre du conseil d'administration de la filiale britannique. Le PDG de Credit Suisse International occupait également un poste de direction au siège de Zurich.

Le MPC doit agir

En soi, si la direction connaissait les modalités de l'octroi des prêts, le fait que les relations d'affaires corruptives aient été établies par trois employé·e·s de sa filiale londonienne ne dispense en rien le siège de la Banque. En vertu du droit pénal suisse, l'entreprise peut être tenue responsable indépendamment des personnes physiques si elle n'a pas pris toutes les mesures d'organisation raisonnables et nécessaires pour empêcher qu'une infraction telle qu'un acte de corruption d'agents publics étrangers et de blanchiment d'argent soit commise.

Avec cette dénonciation pénale, Public Eye demande désormais au Ministère public de la Confédération d'examiner si Credit Suisse Group a rempli ses obligations de surveillance de sa filiale et de prévention de comportements illégaux, comme le droit pénal suisse l'exige des entreprises. ■



Le siège zurichois de Credit Suisse était-il au courant ?

Des progrès limités aux plus riches

Lorsque Roche ou Novartis teste de nouveaux anticancéreux au Mexique ou en Ukraine, seule la frange aisée de la population peut en bénéficier ultérieurement. Ces traitements vitaux y coûtent en effet parfois plus cher qu'en Suisse. C'est ce que révèle une nouvelle enquête de Public Eye menée dans cinq pays émergents figurant parmi les « laboratoires » préférés des géants bâlois pour leurs essais cliniques.

ALICE KOHLI

« Je suis surpris qu'ils aient mené tous ces essais cliniques en Thaïlande, alors que certains des médicaments sont totalement hors de portée financière pour la plupart des personnes ici. » Voilà la réaction spontanée d'un spécialiste de la santé thaïlandais, auquel nous avons présenté une liste d'essais cliniques, comportant le nom de 22 médicaments des géants suisses de la pharma Roche et Novartis, qui ont tous été testés sur des sujets humains de plusieurs pays à faible et moyen revenu, dont la Thaïlande. Cela fait plusieurs années que Public Eye enquête sur cette délocalisation problématique des essais cliniques (*lire page 21*). Les standards éthiques internationaux à ce sujet sont pourtant très clairs : les pays hébergeant des essais cliniques, et leur population vulnérable fréquemment impliquée dans ces tests, doivent pouvoir profiter des traitements qu'ils ont contribué à développer (*lire encadré*).

Cela signifie que les médicaments doivent être admis sur le marché concerné, et cette autorisation ne peut être demandée par le fabricant qu'une fois que toutes les étapes des essais cliniques ont été menées à bien. Chaque

État dispose d'une autorité compétente en la matière, qui étudie ce type de demande ; pour les États membres de l'UE, il s'agit d'une entité commune. En 2016, Public Eye a analysé avec ses organisations partenaires EIPR et Shamseya combien des médicaments testés en Égypte y étaient ensuite mis sur le marché. Sur 24 médicaments commercialisés aux États-Unis et en Europe, seuls 15 l'étaient également en Égypte, soit un taux de 62,5 %.

Une étude réalisée en Inde a constaté à la même période que le taux de mise sur le marché s'y élevait à 66,5 %. Une autre recherche menée en 2014 a conclu qu'en Afrique du Sud, seuls 40 % environ des médicaments testés avec succès dans le pays y étaient ensuite commercialisés.

Des progrès significatifs...

C'est sur cette base que s'est appuyée la dernière étude de Public Eye dont les résultats viennent d'être publiés. Nous avons analysé dans cinq pays dans quelle mesure Roche et Novartis commercialisent systématiquement les médicaments testés sur place. Une équipe de spécia-

listes de la santé a étudié les registres des médicaments d'Afrique du Sud, de Colombie, du Mexique, de Thaïlande, d'Ukraine. Ses conclusions sont surprenantes : les taux de mise sur le marché se sont nettement améliorés.

Entre 86 et 100 % de tous les médicaments étudiés étaient vendus sur le marché des pays concernés. Les neuf médicaments de Roche sur lesquels portait l'étude y étaient tous commercialisés. Ainsi, la multinationale tient, au moins pour ces produits, sa promesse de « demander une autorisation de mise sur le marché dans tous les pays où des essais cliniques sont menés pour un médicament ou un produit de diagnostic », comme elle l'affirme sur son site internet.

Novartis affirme également sur son site : « Nous nous engageons, après avoir mené à bien des programmes cliniques, à enregistrer nos nouveaux médicaments dans tous les pays où des patients ont participé aux essais. » Mais ce n'est pas tout à fait le cas : 2 des 13 médicaments de Novartis étudiés n'ont pas été mis sur le marché des pays dans lesquels ils ont fait l'objet d'essais cliniques.

La demande systématique d'autorisation de mise sur le marché est certes un progrès, mais il ne s'agit que d'un premier pas. Car une telle autorisation demande peu d'efforts de la part des pharmas. Celle-ci ne signifie néanmoins aucunement que la population du pays concerné pourra effectivement profiter du produit, comme le demandent pourtant les directives éthiques internationales.

... mais insuffisants

Une fois que la mise sur le marché d'un médicament est autorisée, c'est en fin de compte son prix qui détermine si l'on peut parler de disponibilité ou non. Et ce n'est que lorsqu'un médicament est disponible que les patient·e·s peuvent en profiter. C'est pourquoi Public Eye a analysé les prix des médicaments étudiés dans tous les pays concernés. Première conclusion : les prix sont similaires à ceux pratiqués en Suisse ou aux États-Unis.

Lorsque l'on s'intéresse au salaire minimum et à la couverture sanitaire des pays en question, il devient possible de distinguer la situation réelle. C'est ce que Public Eye a fait pour le Mexique et l'Ukraine. En raison de leur proximité avec les grandes puissances économiques que sont les États-Unis et l'UE, ces deux pays se trouvent dans une situation particulièrement difficile.

Le Mexique se situe pour ainsi dire dans l'arrière-cour des États-Unis, et l'Ukraine dans celle de l'UE, or ces deux zones sont celles où les médicaments sont les plus chers au monde. En outre, le Mexique et l'Ukraine ont tous deux conclu des accords de libre-échange avec leur riche voisin, ce qui limite leur marge de manœuvre politique, notamment en matière de réglementation et de fixation des prix.

Le Mexique dispose certes d'une assurance-maladie qui garantit un minimum de soins de santé aux personnes sans emploi et une multiplicité d'assurances pour les per-

sonnes ayant un contrat de travail, mais le marché de la santé y est organisé de façon chaotique, et les malades doivent souvent payer leurs médicaments de leur poche.

Des prix exorbitants

Une personne gagnant le salaire minimum en vigueur au Mexique devrait théoriquement travailler pendant 20 à 50 ans pour pouvoir payer de sa poche un traitement anticancéreux d'une année seulement avec l'un des produits étudiés. Même au prix négocié par les assurances-maladie mexicaines, les coûts resteraient exorbitants : pour les médicaments anticancéreux Afinitor (Novartis) et Avastin (Roche) par exemple, un traitement d'une année représenterait 14 ans de travail au salaire minimum.

Pour les enfants et les adultes dont la maladie progresse très rapidement, l'Avastin est couvert par l'assurance-maladie. C'est également le cas de l'Herceptin (Roche) pour certaines formes de cancer du sein – à condition, bien

Toute la population doit pouvoir en profiter

Les lignes directrice du Conseil des organisations internationales des sciences médicales (CIOMS) au sujet de la délocalisation des essais cliniques sont limpides : « Les sponsors et chercheurs doivent s'efforcer (...) de mettre les interventions ou produits aussi vite que possible à la disposition de la population ou de la communauté où les recherches ont été menées. »

La Déclaration d'Helsinki de l'Association médicale mondiale prévoit que les tests de médicaments impliquant des groupes vulnérables – tels que les habitant·e·s de pays à faible ou moyen revenu – soient assortis de conditions spécifiques : « La recherche médicale impliquant un groupe vulnérable se justifie uniquement si elle répond aux besoins ou aux priorités sanitaires de ce groupe (...). En outre, ce groupe devrait bénéficier des connaissances, des pratiques ou interventions qui en résultent. »

En outre, selon la Déclaration universelle de l'assemblée générale de l'UNESCO sur la bioéthique et les droits de l'homme : « Les bienfaits résultant de toute recherche scientifique et de ses applications devraient être partagés avec la société dans son ensemble ainsi qu'au sein de la communauté internationale, en particulier avec les pays en développement. »



© Crispin Hughes/Panos

sûr, que le produit soit disponible dans l'établissement qui traite la patiente. Des études ont montré que ce n'est pas souvent le cas au Mexique pour les nouveaux anticancéreux.

En Ukraine également, les patient-e-s doivent souvent payer leurs médicaments de leur poche car la couverture d'assurance-maladie est très lacunaire. Sur le papier, le système de santé ukrainien prévoit certes un accès illimité aux soins de santé dans les établissements médicaux publics, mais, dans les faits, les patient-e-s doivent depuis des années dépenser des sommes astronomiques pour se soigner.

En Ukraine, il existe bien un système de mise à disposition gratuite de médicaments, mais aucun de ceux étudiés par Public Eye ne figure sur la liste établie par le ministère de la Santé. Comme au Mexique, les prix des anticancéreux y sont gravement surévalués, et ce bien que le pays ait mis à disposition des sujets humains pour les tests nécessaires au développement de ces produits. Le Tarceva de Roche coûte aux patient-e-s ukrainien-ne-s souffrant du cancer du poumon plus de 47 000 dollars par an, soit environ 20 fois le revenu national brut annuel par habitant, qui s'élevait à 2390 dollars en 2017. Les anticancéreux sont connus pour leur prix élevé, mais d'autres médicaments, tels que l'Ilaris de Novartis, pour le traitement de la polyarthrite rhumatoïde, sont aussi commercialisés à un tarif exorbitant : une année de traitement à l'Ilaris coûterait à une personne gagnant le salaire minimum l'équivalent de 25 ans de travail.

Une véritable loterie

Notre enquête révèle également que les pharmas se contentent souvent du strict minimum pour permettre aux communautés dans lesquelles elles ont réalisé leurs essais cliniques de profiter des médicaments testés. Les

thérapies anticancéreuses que nous avons étudiées sont généralement proposées à des prix nettement supérieurs au revenu national brut annuel par habitant.

Nombre des nouveaux anticancéreux ne sont pas couverts par l'assurance-maladie de base et, lorsqu'ils le sont, rien ne garantit qu'ils soient effectivement disponibles. À quelques exceptions près, l'accès à ces médicaments s'apparente à une loterie.

Contrairement à ce qu'elles affirment, Roche et Novartis ne respectent donc pas leurs obligations en matière d'accès aux traitements post-essai, leur politique de prix étant irresponsable.

Les patient-e-s des pays économiquement désavantagés sont certes des sujets de premier choix pour les essais cliniques des pharmas, mais les progrès thérapeutiques ne leur profitent guère. Bien trop souvent, ces malades doivent se contenter de traitements plus anciens et moins efficaces.

Public Eye demande donc aux pharmas de prendre des mesures significatives pour renforcer leur devoir de diligence en matière de politique de prix. La situation économique et la couverture d'assurance doivent être prises en compte, en particulier pour les personnes les plus démunies, afin que celles-ci puissent également profiter des progrès permis par les tests de médicaments – et que ces avancées ne soient plus réservées qu'aux seuls pays riches. ■

L'étude « Post-Trial Access to Swiss Medicines in Five Low and Middle-Income Countries » est disponible sur publiceye.ch/publications

Des essais controversés dans les pays pauvres



Les essais cliniques sont de plus en plus souvent menés dans des pays à faible ou moyen revenu. Mais comme Public Eye le dénonce depuis longtemps, tous les « cobayes » ne participent pas aux tests en toute connaissance de cause.

Quand une substance prometteuse est découverte, synthétisée et analysée en laboratoire, son efficacité et sa sûreté doivent être testées sur des sujets humains. Les pharmas procèdent alors en trois phases, sur la base desquelles la mise sur le marché du médicament pourra être autorisée. Des millions de personnes participent actuellement à des tests de médicaments à travers le monde. En date du 1^{er} mars 2019, Roche sponsorisait près de 3500 essais cliniques actifs dans 83 pays, Novartis près de 2700 dans 82 pays. Bien plus de la moitié du budget de recherche d'une entreprise pharmaceutique est consacrée à ces tests.

Et si la plupart sont toujours menés aux États-Unis et en Europe, la proportion des essais réalisés dans des pays en développement et émergents a constamment augmenté sur les vingt dernières années. Les coûts de cette procédure sont de 40 à 60 % moins élevés dans les pays à faible ou moyen revenu qu'aux États-

Unis. Les destinations privilégiées sont l'Asie (Chine, Inde, Thaïlande), l'Europe de l'Est (Russie, Ukraine, Pologne), l'Amérique latine (Argentine, Brésil, Colombie, Mexique) et l'Afrique (Afrique du Sud, Égypte).

Moindres coûts, recrutement plus facile

Pour les pharmas, la délocalisation des essais cliniques présente plusieurs avantages : elle leur permet non seulement d'économiser sur les coûts, mais aussi de trouver plus facilement des personnes consentantes. Car dans les pays à faible ou moyen revenu, la participation à ces tests est souvent la seule possibilité d'accéder au médicament dont elles ont besoin.

C'est en Égypte que Public Eye a mené sa dernière grande étude sur les essais cliniques, assortie d'un rapport publié en 2016. Celle-ci montrait que de nombreuses personnes prenaient part à des tests de médicaments car

elles n'étaient pas assurées ou car leur police ne couvrait pas les médicaments onéreux. Elles signaient souvent la déclaration de consentement sans savoir qu'il s'agissait d'un médicament en cours d'étude. Les pharmas profitaient ainsi de la situation de détresse des malades.

Pour des essais cliniques éthiques

Les conclusions de notre enquête en Égypte confirmaient ce que nous avions déjà constaté en Inde, en Argentine, en Russie et en Ukraine. C'est pourquoi Public Eye demande aux pharmas de respecter les directives éthiques internationales dans le cadre de leurs essais cliniques. Nous demandons aussi aux autorités compétentes en matière d'autorisation de mise sur le marché de faire de la conduite éthique des tests un critère contraignant, et de procéder à des contrôles réguliers. ■

La passivité chronique des autorités suisses

La campagne de Public Eye « pour des médicaments abordables » a débouché sur le débat public escompté concernant le prix excessif des médicaments. Si les pharmas abusent de leur position de force, les autorités suisses, à la fois otages et complices de cette situation, se distinguent par un silence assourdissant et une fin de non-recevoir qui trahit leur embarras patent. Elles refusent notre requête de licence obligatoire mais ne proposent pas d'alternative crédible pour juguler la spirale des coûts des médicaments brevetés.

PATRICK DURISCH

Le 17 février dernier, suite à la diffusion d'une enquête révélant les marges spectaculaires de 85 % de Roche pour l'Herceptin, un traitement contre le cancer du sein pourtant commercialisé depuis plus de vingt ans, le présentateur de *Mise au Point* annonce qu'Alain Berset a décliné l'invitation à venir s'exprimer en direct sur le plateau de la RTS. Même pas un communiqué officiel, rien – juste la photo du ministre de la Santé et un

silence assourdissant... Quelques jours auparavant, le pendant alémanique *Rundschau* dévoilait les pressions exercées par ce même géant bâlois sur l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) afin d'obtenir un prix excessif – et même l'accroître au fil du temps – pour un autre traitement de Roche contre le cancer du sein, le Perjeta. Dans ce sujet, l'OFSP parle d'un « deal réussi » – un comble si l'on songe que la facture annuelle



du Perjeta associé à l'Herceptin dépasse les 100 000 francs par patiente. Avec bientôt un franc sur quatre consacré aux médicaments, dont 75 % (équivalent à plus de 5 milliards de francs en 2018) pour les seuls produits brevetés, la viabilité financière de l'assurance obligatoire des soins est menacée.

« Médicaments : le grand hold-up ? »

Ces deux sujets, ainsi que notre demande de licence obligatoire concernant le Perjeta déposée sur le bureau du ministre de la Santé fin janvier, ont amené la RTS à reprogrammer le sujet du débat d'*Infrarouge* du 20 février sous l'intitulé « Médicaments : le grand hold-up ? ». Public Eye était présente sur le plateau parmi une brochette d'invités, avec un débat qui, outre le bras de fer avec le lobby de la pharma, offrait un aveu cinglant de l'OFSP : on sait que les prix sont abusifs, mais c'est légal.

Ce changement de narratif dans le débat public est intéressant à plus d'un titre. D'abord parce qu'il sort de l'éternelle ritournelle « les prix sont élevés parce que la recherche coûte cher », en déplaçant le curseur sur les marges astronomiques prélevées par les pharmas sur le dos des assurances sociales (et donc des patient·e·s). Ensuite parce qu'il place les autorités devant leur responsabilité d'agir face à cette explosion des coûts des médicaments brevetés. Or, elles ne font (presque) rien. Les mesures concernant le contrôle des coûts proposées par le Conseil fédéral l'automne dernier ne concernent que les médicaments génériques et hors brevets, qui ne comptent que pour un quart dans le coût total des médicaments financés par nos primes.

Les autorités otages et complices

Presque trois mois après le dépôt de notre requête de licence obligatoire demandant de lever le monopole sur le Perjeta du fait de son prix excessif, le ministre de la Santé nous a répondu mi-avril par la négative. Rien de bien surprenant, si ce n'est la forme laconique et l'absence totale de recherche de dialogue. Ce ne sont pourtant pas les défis qui manquent : comment nos autorités comptent-elles intervenir lors d'abus manifestes dans la fixation des prix (rééquilibrage des forces) ? Comment peut-on fixer le prix d'un médicament sans connaître les investissements réels consentis (transparence) ? Là aussi, Berne se mure dans le silence.

L'OFSP ne connaît pas ces coûts de recherche & développement (R&D), qui restent l'un des secrets d'affaires les mieux gardés. Il fait donc aveuglément confiance aux pharmas, dont on connaît depuis longtemps la soif de profit – Novartis et Roche ont respectivement réalisé 12,61 (24 %) et 15,98 (28 %) milliards de francs de bénéfices nets rien qu'en 2018 – et leur aptitude à jouer avec les règles en place. Le Conseil fédéral devra trouver rapidement une solution face à ces deux enjeux majeurs qui mettent en péril la couverture universelle des soins, dans un des pays les plus riches du monde également. Trois nouvelles interventions déposées au Conseil national en mars devraient permettre d'y voir plus clair sur les intentions de notre gouvernement (*lire encadré*). Fait intéressant et nouveau : elles ont rencontré l'adhésion de parlementaires à travers l'ensemble de l'échiquier politique. Nous continuerons à plaider pour le recours à la licence obligatoire, un instrument légal, approprié et efficace pour lutter contre les prix abusifs. ■

Nouvelles interventions parlementaires en cours

1. Le postulat 19.3362 Wermuth (PS/AG) demande au Conseil fédéral de **renoncer aux « prix de vitrine »**, cette pratique consistant à maintenir un prix fictif élevé pour les comparaisons internationales tout en accordant des rabais peu transparents aux assureurs au niveau national. Dans le cas du Perjeta, elle a permis à Roche d'augmenter discrètement de plus de 30 % le prix effectif du traitement en Suisse, en jouant sur le montant des rabais. De l'aveu même des sept sages, cette pratique pose des problèmes en matière de transparence.

2. La motion 19.3319 Barrile (PS/ZH) demande au Conseil fédéral de **corriger une incohérence législative** afin de faciliter l'homologation de (bio)génériques en

cas de licence obligatoire émise dans l'intérêt public en Suisse. La motion se base sur une analyse juridique de l'experte genevoise et professeure en droit pharmaceutique Valérie Junod.

3. Le postulat 19.3318 Barrile charge le Conseil fédéral de **présenter un rapport sur l'ensemble des mesures envisagées pour freiner la hausse des coûts** des médicaments brevetés, y compris les flexibilités prévues par les accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) comme la licence obligatoire.

Le délai de réponse et/ou d'entrée en matière sur ces différents textes est inconnu à ce jour.

Un élan politique international

L'OMS donne enfin de la voix, la société civile sud-africaine manifeste et une résolution italienne demande plus de transparence : quand la Suisse se mobilisera-t-elle aussi contre les prix inabordables ?

Au niveau international, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), d'habitude si prudente, se mobilise enfin face à l'escalade des prix des anticancéreux. D'abord en publiant un rapport de référence montrant clairement que les prix ne sont pas fixés en fonction des efforts de R&D consentis mais de ce que le marché est prêt à payer – une limite sans cesse repoussée par les pharmas, posant des problèmes croissants en matière d'accès à ces traitements partout dans le monde. Puis en organisant le 2^e Fair Pricing Forum en avril dernier en Afrique du Sud, auquel Public Eye a été invitée à participer, afin de débattre sur la notion de « juste prix » d'un médicament. Le lobby pharma y était présent en nombre, avec la ferme intention de ne concéder aucun millimètre par rapport à la situation actuelle – dénoncée par certains comme du « racket » – dont on sait qu'elle nous mène droit dans le mur.

Forte mobilisation en Afrique du Sud

Entre-temps, la société civile sud-africaine manifestait sur le slogan #MyCancerYourProfits devant le luxueux complexe où se tenait la conférence. Organisée par les coalitions « Fix the Patent Laws ! » et « Treatment Action Campaign », très actives de longue date sur le droit à la santé, la centaine de personnes présentes dénonçaient par des chorégraphies festives mais avec détermination le problème d'accès aux traitements anticancéreux hors de prix. Un problème d'autant plus accru dans le pays

de feu Mandela qu'ils doivent souvent être payés par les patient-e-s de leur propre poche. L'action s'est achevée par la remise d'un mémo à des hauts dignitaires du gouvernement sud-africain et de l'OMS demandant d'agir contre les monopoles abusifs liés aux brevets. Lors d'une table ronde organisée par Public Eye et ses partenaires internationaux à l'intérieur du forum, un patient sud-africain atteint d'un cancer du sang et des os témoignait des obstacles financiers pour accéder au Revlimid, une thérapie brevetée coûtant plus de 60 000 dollars par an, alors qu'un générique serait disponible pour 30 fois moins.

Vifs débats à l'OMS

Le système d'innovation actuel, qui repose sur les brevets et les prix élevés des traitements, doit changer si l'on veut garantir le droit à la santé. Signe d'espoir, une résolution italienne, appelant à la transparence sur les coûts de R&D, les essais cliniques et les prix des médicaments effectifs dans chaque pays, a été longuement débattue lors de l'Assemblée mondiale de la santé à Genève en mai dernier. Bien que cette résolution ait été soutenue par plusieurs autres pays de l'Union européenne, la Suisse ne s'est engagée que sur la transparence des prix, bloquant celle sur les coûts de R&D. Une position incompréhensible qui ne permettra pas d'agir à la racine contre les prix surfaits des traitements. Quand nos autorités montreront-elles enfin du courage politique pour prendre les mesures qui s'imposent ? ■



Bangladesh : sérieux revers pour la sécurité des bâtiments et les droits syndicaux

Le gouvernement du Bangladesh a violemment réprimé les dernières manifestations du personnel des fabriques de vêtements. Le bureau chargé de la mise en œuvre de l'accord sur la sécurité des bâtiments devra mettre un terme à ses activités dans neuf mois.

ELISABETH SCHENK

En septembre 2018, une augmentation du salaire minimum légal a été annoncée au Bangladesh : il devait passer à 94 francs par mois. Mais ce montant reste beaucoup trop faible pour permettre aux ouvriers et ouvrières de vivre dans la dignité. Les syndicats avaient demandé un minimum de 188 francs. C'est pourquoi les travailleurs et travailleuses sont descendu·e·s dans la rue en décembre dernier. Le gouvernement du Bangladesh a violemment réprimé les manifestations, la police faisant usage de gaz lacrymogène, de balles en caoutchouc et de canons à eau. Plus de cinquante personnes ont été blessées et un ouvrier a été tué.

Pour l'organisation non gouvernementale Workers Rights Consortium, il s'agit de la plus grande vague de répression qu'elle ait jamais vue depuis les vingt ans qu'elle travaille au Bangladesh. Des poursuites ont été engagées contre 65 employé·e·s, plus de 11 000 ont été licencié·e·s et plusieurs milliers ont vu leur nom ajouté à une liste noire les empêchant de retrouver un emploi.

Public Eye condamne fermement la violence inacceptable du gouvernement et exige la libération des travailleurs et travailleuses écroué·e·s dans le cadre des manifestations. Les enseignes de la mode qui font produire leurs vêtements au Bangladesh doivent faire face à leurs responsabilités en matière de respect du droit du travail et des droits humains sur leurs chaînes d'approvisionnement, et s'assurer concrètement que tout le personnel licencié retrouve son poste et soit retiré de la liste noire.

La sécurité des bâtiments menacée

Autre exemple de la primauté des intérêts économiques sur la sécurité du personnel : la tentative de mettre un terme à l'accord sur la sécurité des bâtiments dont l'efficacité a pourtant fait ses preuves.

Si celui-ci a été prolongé de trois ans en juin 2018 afin de donner plus de temps au gouvernement bangladais pour mettre en place ses propres institutions chargées d'inspecter les fabriques, des procédures engagées devant la Cour suprême du pays remettent en question l'avenir de l'accord. Les autorités souhaiteraient fermer le bureau de Dhaka chargé des contrôles de sécurité dans les usines de vêtements pour prendre en main ces mesures à l'avenir, et ce en dépit d'un manque de ressources et d'infrastructures. Plusieurs spécialistes de la question, l'Or-

ganisation internationale du travail (OIT) et de grandes marques comme H&M et Esprit estiment que le gouvernement n'est pas prêt à prendre en charge cette fonction, notamment car il ne dispose pas de suffisamment de personnel pour mener à bien les inspections. Le Parlement européen a également fait part de sa « vive inquiétude » car la sécurité des quelque 1450 fabriques actuellement contrôlées dans le cadre de l'accord demande encore d'urgentes améliorations. Plusieurs incendies se sont déclarés dans des usines bangladaises en février et mars 2019, rappelant à quel point les mesures mises en œuvre jusqu'à présent par le gouvernement sont insuffisantes.

Renforcer les instances de contrôle

Le 19 mai 2019, un compromis a enfin été trouvé après de longues négociations : le bureau chargé de la mise en œuvre de l'accord pourra poursuivre son action pendant 281 jours supplémentaires. Après quoi, les responsabilités correspondantes seront transmises à une nouvelle instance nationale dotée d'une représentation dans l'industrie textile, les enseignes de la mode et les syndicats internationaux et locaux.

Les enseignes de la mode qui font produire leurs vêtements au Bangladesh doivent s'assurer que tout le personnel licencié retrouve son poste et soit retiré de la liste noire.

Tant que l'accord sur la sécurité des bâtiments – document contraignant signé par des syndicats internationaux et de grandes marques – reste en vigueur, toute entreprise signataire doit honorer les obligations que lui confère le texte, y compris la cessation de toute relation commerciale avec les fabriques qui refusent d'assurer des conditions de travail sûres pour leur personnel. Par ailleurs, les instances nationales de contrôle doivent encore être renforcées afin qu'elles soient en mesure de s'assurer de la bonne mise en œuvre de l'accord et de la sécurité des usines de textile au Bangladesh. ■

Dirty Diesel : le Bénin abaisse sa limite de teneur en soufre

Notre enquête « Dirty Diesel », publiée en 2016, continue de faire des vagues. Le Bénin vient d'abaisser sa limite de teneur en soufre dans le diesel de 15 000 (!) à 50 particules par million. Par ailleurs, aux Pays-Bas, un récent rapport conclut que les pratiques des négociants suisses en matières premières sont contraires aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La population du Bénin, qui compte 11 millions de personnes, pourra bientôt respirer : le pays fait désormais partie des États précurseurs en matière de carburants plus propres en Afrique de l'Ouest, suivant la voie du Nigeria et du Ghana. À partir du 1^{er} juillet, la teneur maximale en soufre dans le diesel sera de 50 particules par million. Cette réduction représente une division par 300 (!) par rapport à la limite en vigueur jusqu'alors, l'une des plus élevées au monde. Ce succès de notre partenaire Unité de protection de l'Environnement, qui s'est appuyé sur les faits mis en évidence par notre campagne Dirty Diesel, a pu se concrétiser en dépit de l'intense travail de lobbying de sociétés pétrolières, dont des entreprises suisses, contre cette petite révolution en matière de politique environnementale.

Quasiment au même moment, le ministère néerlandais du Commerce et du Développement a publié un nouveau rapport concernant le respect des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales de

la part des sociétés pétrolières et gazières des Pays-Bas – y compris les entreprises ayant une présence dans le pays, telles que les négociants suisses Gunvor, Trafigura et Vitol. Faisant référence à notre enquête Dirty Diesel, le rapport souligne que les entreprises ne respectent pas leurs obligations de prévenir ou d'atténuer les conséquences négatives de leurs carburants sur la santé des populations africaines.

Pourtant, en Suisse, les autorités refusent toujours d'assumer leurs responsabilités. En réponse à une interpellation sur les carburants toxiques, le Conseil fédéral a répondu en 2016 qu'il « attendait » des sociétés qu'elles respectent les Principes directeurs de l'OCDE. Rien n'a été fait jusqu'ici pour vérifier si les négociants honorent effectivement cette attente. Grâce aux Pays-Bas, nous savons désormais que ce n'est pas le cas. Plutôt que de placer les entreprises face à leurs responsabilités, le Conseil fédéral préfère attendre que des pays comme le Bénin aillent de l'avant. ■

Droit de réponse

Droit de réponse d'Arvind Tiku et de Xena Investments Sàrl à propos de l'article : **Vitol, roi du pétrole au Kazakhstan**, *Public Eye – Le Magazine*, n° 14, novembre 2018.

1. Il n'est pas vrai que le beau-fils du président kazakh est le bénéficiaire indirect des affaires profitables de Vitol Central Asia ou Ingma. En fait, M. Koulibaïev ne détient aucune participation dans Vitol Central Asia ou Ingma Holding BV, ni directement, ni par l'intermédiaire de l'une de ses sociétés et ne bénéficie d'aucune autre manière de ces sociétés.
2. Il n'est pas vrai qu'Arvind Tiku n'est qu'un prête-nom de Timour Koulibaïev. En fait, M. Tiku est un homme d'affaires indépendant qui était actif dans le commerce du pétrole kazakh bien avant de rencontrer M. Koulibaïev et qui n'a depuis lors exercé aucune activité commerciale en tant que prête-nom ou représentant de M. Koulibaïev.
3. Il n'est pas vrai que M. Tiku partage son argent avec le beau-fils du président kazakh dans un trust auprès de Credit Suisse. En effet, seul M. Tiku – par intermédiaire de sa société Oilex NV and Energy Investments International Ltd – a investi dans le « trust » susmentionné (en fait, il s'agit du Handoxx Investment Fund), mais pas M. Koulibaïev ou une de ses sociétés.
4. Il n'est pas vrai que le prêt accordé par le fonds Handoxx à Merix international Ventures en 2007 était sans intérêt. En effet, le prêt de USD 283 millions accordé a été accordé avec un taux d'intérêt de base de 6,5 % par an et contenait d'autres modalités et conditions de prêt habituelles.

Public Eye maintient sa version.

Pesticides dans l'eau potable : une vague d'indignation au Brésil

Les révélations de Public Eye sur l'exposition de la population à un cocktail de pesticides dans l'eau potable ont provoqué un véritable tollé au Brésil. De son côté, Syngenta martèle que ses produits sont sans danger pour la santé, nous accusant au passage de vouloir faire peur à des fins politiques. Les récents verdicts rendus aux États-Unis concernant le glyphosate lui donneront-ils matière à réfléchir ?

GÉRALDINE VIRET

« C'est vraiment fou, nous sommes submergés de questions » : c'est par ces mots qu'Ana Aranha, journaliste chez Repórter Brasil, décrit les réactions provoquées par notre publication conjointe, le 15 avril dernier, d'une carte interactive permettant à la population brésilienne de connaître la contamination aux pesticides de l'eau potable dans leur municipalité.

Basée sur des données obtenues auprès du ministère de la Santé, cette analyse constitue l'un des volets de notre grande enquête sur les pesticides extrêmement dangereux et le rôle de Syngenta dans ce commerce néfaste. Elle a permis de mettre en lumière des résultats très inquiétants : plus de 80 % des tests réalisés entre 2014 et 2017 au Brésil détectent des résidus de pesticides dans l'eau potable, souvent dans des concentrations bien supérieures à celles autorisées en Suisse et dans l'Union européenne. Un cocktail composé des 27 pesticides testés est régulièrement trouvé, dont 21 figurent sur la liste noire des pesticides dressée par le Pesticide Action Network (PAN).

Un écho retentissant

Publiées en exclusivité sur le site d'information UOL, parmi les plus consultés au Brésil, ces révélations se sont répandues comme une traînée de poudre dans le pays. « 271 villes

de Bahia ont de l'eau contaminée par des pesticides » (*Correio da Bahia*) ; « Un cocktail de pesticides dans les eaux des villes du Mato Grosso du Sud » (*Capital News*) ; « Danger au robinet » (*IstoÉ Dinheiro*) : en une semaine, plus de 130 articles de journaux et émissions de radio ou de télévision ont parlé des pesticides dans l'eau potable. « L'impact est vraiment immense », a commenté Ana, entraînée dans un marathon d'interviews pour la presse nationale et surtout locale. Il faut dire que la tension est particulièrement forte dans les régions qui présentent les résultats les plus alarmants, comme les États de São Paulo et de Paraná, où la population a découvert avec stupeur un degré d'exposition aux pesticides jusque-là insoupçonné.

L'inquiétude des scientifiques

Face à ces révélations, de nombreuses voix critiques s'élèvent au sein de la communauté scientifique brésilienne. « La situation est très préoccupante et présente sans aucun doute des risques pour la santé de la population », a notamment réagi la toxicologue et médecin du travail Virginia Dapper.

En cause, selon de nombreux experts, un cadre législatif jugé trop laxiste. « La loi n'a pas été révisée depuis plus de dix ans », explique Cassiana Montagner, chimiste et chercheuse à l'Université de Campinas, à





une centaine de kilomètres de São Paulo. « C'est comme regarder un téléviseur en noir et blanc, alors qu'on pourrait passer à la haute définition. »

Car contrairement à la Suisse et à l'Union européenne, où la somme de tous les pesticides dans l'eau potable ne doit pas dépasser 0,5 microgramme par litre, le Brésil n'a fixé que des limites individuelles spécifiques pour chaque substance, pour la plupart très élevées, ignorant aussi les dangers liés à l'effet cocktail. Le calcul est éloquent : « En additionnant le seuil admis pour chacune des 27 substances testées, on arrive à 1353 microgrammes par litre, soit 2706 fois la limite totale autorisée en Europe », explique Leonardo Melgarejo, de la Campanha Permanente Contra os Agrotóxicos e Pela Vida, un mouvement national de lutte contre les ravages des pesticides. Pour Virginia Dapper, « les personnes qui développent déjà des maladies en raison de cette contamination multiple n'en connaîtront probablement jamais l'origine ».

Un aveu d'impuissance ?

Confronté aux résultats des tests par les journalistes de Repórter Brasil, le ministère de la Santé reconnaît que « l'exposition aux pesticides est un grave problème de santé publique », énumérant une longue liste d'effets chroniques possibles, parmi lesquels des troubles reproductifs, gastro-intestinaux, respiratoires, hormonaux et neurologiques, ou encore des tumeurs. S'il dit recommander la mise en œuvre d'une dizaine de mesures, la responsabilité des fabricants de pesticides n'est même pas mentionnée. Et le ministère de la Santé, qui défend la législation actuelle sur les pesticides, semble bien impuissant face aux pressions toujours plus fortes du lobby de l'agrobusiness pour l'affaiblir encore et restreindre ses compétences en la matière.

De vives réactions

En dépit de ce contexte politique à contre-courant, « l'ouragan » provoqué par nos révélations, selon le terme employé par Ana, a permis d'amorcer un débat sur la nécessité de mieux protéger la population. Le Ministère public fédéral, ainsi que le Parti des Travailleurs, ont annoncé vouloir organiser des audiences publiques afin de discuter de la contamination de l'eau potable dans les États les plus touchés. Le problème fait également débat dans plusieurs villes, comme l'ont rapporté les médias. Un défenseur public de São Carlos, dans l'État de São Paulo, a notamment ouvert une enquête civile afin d'obtenir plus d'informations sur les pesticides détectés dans sa municipalité et mettre ainsi les autorités locales face à leurs responsabilités.

Confrontés aux questions de citoyens inquiets, les fournisseurs d'eau potable ont invoqué le respect des limites de concentration fixées par la loi. Certains ont réagi avec véhémence, n'hésitant pas à mettre en cause notre « interprétation des données ». Si ces entreprises sont légalement tenues d'effectuer des tests tous les six mois et de transmettre les données au ministère de la Santé, notre enquête montre que seul un pourcentage très faible des contrôles sont réalisés. Dans le sud du Minas Gerais, le fournisseur a promis de faire tester l'eau tous les trois mois à l'avenir, et de publier les résultats afin que la population puisse être informée. Un effort dont les sociétés agrochimiques, tout en amont de la chaîne, devraient s'inspirer.

Une ligne de défense irresponsable

Questionnée par la presse, Sindiveg, l'Association nationale des produits pour la protection des végétaux, dont Syngenta est membre, rejette sans vergogne la responsabilité sur les agriculteurs. Les pesticides autorisés dans le pays sont sans danger, assure-t-elle,



« pour autant qu'ils soient utilisés conformément aux recommandations techniques (...) indiquées sur l'emballage », ce qui serait loin d'être le cas. La faitière explique prendre des mesures pour y remédier.

Même rengaine du côté de Syngenta, qui met en avant ses efforts pour « conseiller les paysans et les communautés sur la meilleure utilisation sûre et efficace de ses produits afin d'assurer la sécurité de la santé humaine, de l'environnement et des sources d'eau ». Notre analyse des données a toutefois montré que sept pesticides vendus par le géant bâlois au Brésil se retrouvent en concentration non négligeable au robinet, dont l'atrazine, le glyphosate et le diuron, qui présentent des dangers chroniques graves pour la santé. Mais Syngenta ne considère pas ces ingrédients actifs comme « extrêmement dangereux ». Elle estime en outre que les limites fixées par l'UE ne sont « pas déterminées en fonction des risques pour la santé ni justifiées scientifiquement ».

Public Eye et le glyphosate sèment la terreur

Au-delà de la seule question de l'eau, Syngenta a peu goûté la publication de notre rapport « Highly Hazardous Profits », destiné, selon ses dires, à (1) « promouvoir l'initiative pour des multinationales responsables en Suisse » ; (2) « saper la technologie dans l'agriculture, sans laquelle la nourriture serait moins disponible, plus chère et moins sûre » ; (3) « tromper et générer des peurs injustifiées par ses déclarations infondées et exagérées ». Le géant bâlois ne s'est en revanche pas exprimé sur nos estimations de ses ventes de pesticides classés « extrêmement dangereux » par PAN – environ 3,9 milliards de dollars en en 2017 –, se contentant de balayer cette liste noire du revers de la main et d'invoquer les bénéfices de ses produits, pour les agriculteurs, les consommateurs et la nature, évidemment.

Un récent événement pourrait toutefois conduire Syngenta à s'interroger sur la « sécurité de ses produits

hautement régulés ». Pour la santé de ses finances, en tous les cas. En mai, un tribunal californien a condamné Bayer, malheureux propriétaire de Monsanto, à verser 2 milliards de dollars de dommages et intérêts à un couple atteint d'un cancer provoqué par l'utilisation du Roundup pendant de nombreuses années dans son jardin. Il s'agit du troisième verdict consécutif jugeant cet herbicide à base de glyphosate responsable d'un cancer, et le nombre de plaintes ne cesse d'augmenter : quelque 13 400 dans tous les États-Unis. Assez pour pousser Bayer à retirer progressivement cette substance du mar-

Avec des ventes mondiales de glyphosate s'élevant à 530 millions de dollars en 2017, selon nos estimations, le géant bâlois pourrait bien se retrouver aussi, un jour prochain, sur le banc des accusés.

ché ? Et Syngenta ? Car avec des ventes mondiales de glyphosate s'élevant à 530 millions de dollars en 2017, selon nos estimations, le géant bâlois pourrait bien se retrouver aussi, un jour prochain, sur le banc des accusés. Au Brésil, par exemple, où il détient environ 30 % du marché. Mais cessons de faire peur avec de la propagande ! Jusqu'à preuve du contraire, le glyphosate reste, pour Syngenta, plus lucratif que dangereux.

Demandez au géant bâlois de s'engager à retirer du marché ses pesticides les plus dangereux ! Signez notre pétition sur : www.stop-pesticides.ch



Pesticides extrêmement dangereux : le Rapporteur spécial de l'ONU demande des mesures contraignantes

Invité à notre assemblée générale, le 18 mai à Fribourg, Baskut Tuncak, Rapporteur spécial des Nations Unies sur les substances toxiques, nous a fait part des difficultés qu'il rencontre pour tenter de réglementer l'utilisation des pesticides, des désillusions qu'ont occasionnées ses rencontres avec Syngenta, et de la responsabilité des États à prévenir les violations de droits humains hors de leur territoire également.

TIMO KOLLBRUNNER

Il y a près de quatorze ans, Joseph Deiss s'en prenait avec véhémence à l'« initiative populaire pour une agriculture sans génie génétique ». L'ancien chef du Département fédéral de l'économie affirmait alors que le moratoire sur le génie génétique était un « poison pour l'économie suisse », et louait dans la *NZZ* les « bienfaits du génie génétique », qui permettrait selon lui d'utiliser beaucoup moins de pesticides, ce qui était non seulement « moins onéreux mais aussi bon pour l'environnement ».

Deux semaines après la publication de cet entretien du conseiller fédéral PDC, le nouveau bâtiment de l'Université de Fribourg était inauguré sur le site de Pérolles. Le principal amphithéâtre était baptisé « Auditorio Joseph Deiss », et c'est dans cette même salle que Public Eye a décidé d'organiser, le 18 mai dernier, son assemblée générale, avec pour thème principal le business mondial des « pesticides extrêmement dangereux », que nous avons étudié pendant plusieurs mois. Ce marché ne cesse de croître, et ce en particulier dans les pays en développement et émergents, principalement en raison des monocultures de variétés dont la plupart sont génétiquement modifiées. Car, d'une part, les insectes développent des résistances aux substances toxiques et, d'autre part, les mauvaises herbes sont de plus en plus insensibles aux pesticides. Les prévisions de M. Deiss, qui estimait que l'on utiliserait beaucoup moins de pesticides, ne se sont donc absolument pas concrétisées. Bien au contraire.

« Les droits humains sont indissociables »

Pour discuter des conclusions de notre enquête et des mesures politiques qui s'imposent, nous avons reçu un invité de prestige : Baskut Tuncak, le « Rapporteur spécial des Nations Unies sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelles des produits et déchets dangereux » ou, pour faire court, « Rapporteur spécial des Nations Unies sur les substances toxiques ». Devant quelque 200 membres de Public Eye, rejoints par plusieurs per-

sonnes intéressées par notre travail, Baskut Tuncak a fait le ménage dans les mythes souvent mis en avant par l'industrie. À commencer par l'affirmation selon laquelle les pesticides sont nécessaires pour nourrir la population mondiale toujours plus nombreuse. Selon le Rapporteur spécial, le problème ne serait pas la quantité de denrées alimentaires produites mais bien leur distribution. Et quoi qu'il en soit, les droits humains sont indissociables : le droit à l'alimentation ne devrait pas empiéter sur le droit à la vie ou à la santé.

Baskut Tuncak n'est pas non plus convaincu par les affirmations telles que celles que Syngenta a proférées en réaction à la dernière enquête de Public Eye : « Les pesticides figurent parmi les produits les plus strictement réglementés au monde », ou encore « Nous respectons toutes les lois et normes de sûreté des pays dans lesquels nos produits sont commercialisés ». Car les réglementations varient grandement d'un État à l'autre, et l'industrie a énormément d'influence dans les pays en développement et émergents. Il est en outre problématique que la discussion porte sur la quantité acceptable de résidus de tel ou tel pesticide pour la santé. D'une part, car les substances ne sont généralement étudiées que de façon isolée, sans tenir compte de l'effet « cocktail » : les interactions entre divers produits toxiques que l'on trouve côte à côte dans des aliments ou dans l'eau. Et, d'autre part, car on oublie que l'absence de choix face au risque d'être exposé à des substances toxiques constitue une violation de droit humain, quelle que soit la limite légale en vigueur.

Des efforts « vraiment faibles »

Selon le Rapporteur spécial, les fabricants de pesticides et l'industrie chimique dans son ensemble devraient vraiment prendre plus de mesures pour minimiser les conséquences négatives de leurs produits sur les populations et l'environnement. Peu après son entrée en fonction, il y a six ans, il a eu l'occasion de rencontrer

une entreprise du secteur qui conduisait sérieusement une évaluation de l'impact de ses activités sur les droits humains. « Et non, ce n'était pas Syngenta », précise-t-il. Il a rencontré à plusieurs reprises des responsables du géant bâlois, notamment pour parler des exportations de pesticides interdits en Europe. Les discussions se sont révélées « plutôt décevantes » et les efforts déployés par Syngenta sont « vraiment faibles » pour M. Tuncak.

On pourrait en dire de même pour le Conseil fédéral suisse, qui a répondu à une intervention de la conseillère nationale genevoise Lisa Mazzone (Les Verts) en reprenant l'argument du « poison pour l'économie suisse » cher à Joseph Deiss. Il estime en effet qu'il est « disproportionné » d'interdire totalement l'exportation des pesticides bannis en Suisse, « dans la mesure où il est possible de protéger la population et l'environnement au moyen d'autres mesures qui entravent moins la liberté économique ». Baskut Tuncak aimerait bien savoir quelles sont ces autres mesures auxquelles fait référence le gouvernement suisse.

La responsabilité des États

Selon le Rapporteur spécial, le fond du problème consiste à « combler la brèche entre ce qui est juste et ce qui est permis par la loi ». Il y a deux ans, il a réclamé, en collaboration avec le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Hilal Elver, un accord international contraignant sur la réglementation de l'utilisation des pesticides extrêmement dangereux, afin d'harmoniser les normes

en la matière qui divergent d'un pays à l'autre. « Nous maintenons cette demande », affirme-t-il, avant d'ajouter laconiquement que ce projet n'a malheureusement encore reçu le soutien d'aucun pays.

En l'absence d'une solution internationale valable, la tâche revient en premier lieu aux États d'empêcher les violations de droits humains par les sociétés qu'ils abritent, et ce également en dehors de leur territoire. Mais ils manquent trop souvent à ce devoir. Au sujet de l'initiative pour des multinationales responsables, qui devrait prochainement être soumise à votation en Suisse, le Rapporteur spécial a commenté qu'il est évident que les mesures volontaires en matière de respect des droits humains « ne sont pas très satisfaisantes ». Pour lui, la seule approche valable est celle de règles contraignantes pour obliger toutes les multinationales à assumer leur devoir de diligence.

Le progrès par les urnes

Le moratoire sur le génie génétique l'avait emporté haut la main un mois après l'inauguration de l'Université de Pérolles. Si l'initiative pour des multinationales responsables vient aussi à être soumise à votation, nous sommes confiants que la majorité votera en sachant que contraindre les multinationales à respecter les droits humains et l'environnement ne serait pas « un poison pour l'économie ». Il est grand temps de mettre un terme aux activités toxiques comme la vente par Syngenta de pesticides extrêmement dangereux. ■



« Les mesures volontaires sont insuffisantes » : Baskut Tuncak, Rapporteur spécial des Nations Unies, lors de l'assemblée générale de Public Eye.

Syngenta : non aux pesticides extrêmement dangereux !

Syngenta vend chaque année pour près de quatre milliards de francs de pesticides extrêmement dangereux. Leader mondial de ce commerce toxique, mais très lucratif, le géant bâlois profite de la faiblesse des réglementations dans des pays tels que le Brésil ou l'Inde pour y vendre des pesticides interdits en Suisse en raison de leur dangerosité pour la santé humaine et l'environnement.

Nous demandons à Syngenta de cesser de faire des profits au détriment de la santé de millions de personnes et de renoncer à produire et à vendre des pesticides extrêmement dangereux.

Signez notre pétition !

Merci de nous retourner la carte-réponse ou de signer la pétition en ligne sur

www.stop-pesticides.ch



« Le respect de nos droits nécessite une agriculture sans pesticide. »

Fátima Batista Barros

Militante de la communauté Quilombola Brésil

Campagne soutenue par la Fédération genevoise de coopération (FGC) et la Fédération vaudoise de coopération (Fedevaco)

**FEDERATION
VAUDOISE
COOPERATION**

**FEDERATION
GENEVOISE
DE COOPERATION**

Depuis cinquante ans, l'ONG Public Eye (anciennement Déclaration de Berne) porte un regard critique sur l'impact de la Suisse et de ses entreprises sur les pays pauvres. Par un travail d'enquête, de plaidoyer et de campagne, Public Eye demande davantage d'équité et le respect des droits humains partout dans le monde. Forte du soutien de ses quelque 25 000 membres, Public Eye agit ici, en Suisse, pour un monde plus juste.

Public Eye, avenue Charles-Dickens 4, CH-1006 Lausanne, tél. +41 (0)21 620 03 03, contact@publiceye.ch, compte postal 10-10813-5

www.publiceye.ch

[@PublicEyeSuisse](https://www.instagram.com/publiceye.ch) [PublicEyeSuisse](https://www.facebook.com/PublicEyeSuisse) [@publiceye.ch](https://www.instagram.com/publiceye.ch)



**Agir ici pour
un monde
plus juste**

Public Eye

 **Déclaration de Berne**